

# Les missions des jésuites dans le Pays de Gex à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, d'après les relations inédites du P. Étienne Vitte

Autor(en): **Devos, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **13 (1964-1967)**

Heft 4

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002650>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES MISSIONS DES JÉSUITES DANS LE PAYS DE GEX  
A LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, D'APRÈS LES RELATIONS  
INÉDITES DU P. ÉTIENNE VITTE

par Roger DEVOS

---

La reconquête catholique du Pays de Gex, amorcée par saint François de Sales dès 1601, mais qui fut surtout l'œuvre de Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève-Annecy de 1661 à 1695, a été souvent décrite <sup>1</sup>. En revanche, on connaît beaucoup moins la résistance passive opposée par la population qui n'avait pas émigré, et dont l'abjuration forcée n'avait été qu'un simulacre pour échapper aux poursuites, ainsi que les lents et méthodiques efforts déployés pour en triompher.

Nous avons eu la chance de découvrir dans les papiers de Mgr de Rossillon de Bernex, conservés au Grand Séminaire d'Annecy, un recueil factice de mémoires qui lui furent adressés par le P. Etienne Vitte, jésuite d'Ornex, sur les missions données dans le Pays de Gex entre 1698 et 1703 <sup>2</sup>. Ces rapports jettent

---

<sup>1</sup> Théodore CLAPARÈDE, *Histoire des Eglises réformées du Pays de Gex*, Genève, 1856 ; Joseph BROSSARD, *Histoire politique et religieuse du Pays de Gex et lieux circonvoisins, depuis César jusqu'à nos jours*, Bourg-en-Bresse, 1851 ; Paul-E. MARTIN, *Trois cas de pluralisme confessionnel aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : Genève, Savoie, France*, Genève, 1961.

<sup>2</sup> « Mémoires des Missions pour le Pays de Gex ». Nous donnons à l'Appendice I la description de ce manuscrit qui, avec un certain nombre de lettres et de mémoires concernant les affaires religieuses du Pays de Gex, se compose essentiellement de relations de missions données par le P. Etienne Vitte S.J. dans une dizaine de paroisses : Thoiry, Segny, Collonges (1698), Ferney (1699), Sauverny (1700), Collex, Gex, Crozet (1701), Chevry (1702) et Versoix.

Sur la mission de Divonne, dont le récit n'est pas contenu dans notre manuscrit, cf. C.A. VIDART, « Deux documents relatifs au rétablissement du catholicisme dans le Pays de Gex au XVII<sup>e</sup> siècle », *BHG*, t. I (1894), p. 283-287. Les déclarations des nouveaux et anciens catholiques de Divonne, d'après la copie effectuée dans les Archives de la

une lumière crue sur l'état religieux réel de ce territoire à cette époque et nous renseignent en partie sur le lent travail de recatholicisation. Ils nous permettent surtout de démonter les rouages d'une véritable méthode d'action psychologique où les moyens spirituels et la répression policière, les pressions morales et le jeu des intérêts matériels se combinent habilement pour amener l'adhésion des consciences.

\* \* \*

En dépit de la destruction des temples et de l'interdiction du culte protestant, en dépit même des nombreuses missions dirigées par d'Arenthon d'Alex lui-même ou entreprises sur son ordre par les Capucins et les Jésuites, la situation du catholicisme dans le Pays de Gex n'était guère brillante à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les écrits du P. Vitte le démontrent amplement. Les habitants de Sergy « semblent inconvertibles »<sup>1</sup>, ils refusent de venir à l'église de Thoiry, leur paroisse, même pendant la mission. A Chevry, où d'Arenthon d'Alex fut curé pendant quelques années<sup>2</sup>, « les nouveaux convertis passaient pour être des plus obstinez en l'heresie ; en effet un grand nombre n'avoient peu se resoudre à communier jusque à ceste mission »<sup>3</sup>. Il en est de même à Crozet<sup>4</sup>. Le missionnaire note que les parents

---

Mairie par C.A. Vidart, avaient paru déjà dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXXV (1886), p. 236-240, sous le titre : « Les nouveaux convertis de Divonne, dans l'ancien Pays de Gex, leur nombre et leur condition religieuse en 1697 ».

La résidence des Jésuites d'Ornex avait été fondée en 1643 par le curé du lieu, mais les religieux ne s'y établirent définitivement qu'en 1646 et obtinrent la protection de Louis XIV et du Parlement de Dijon. La mission continua jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus, le 5 juillet 1764, date à laquelle tous ses biens furent réunis au collège de Gex. Jusqu'en 1673, elle ne compta que deux missionnaires, puis trois en 1702, quatre en 1705, cinq en 1711. Cf. P. DELATTRE, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles, répertoire topographique publié à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus, 1540-1940*, Enghien-Wetteren, 1940-1957, t. III, col. 1018-1025 ; P. MOISY, *Les églises des Jésuites de l'ancienne assistance de France*, t. I, Rome, 1958, p. 244.

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 140.

<sup>2</sup> [Dom Innocent LE MASSON], *La vie de Messire Jean d'Arenthon d'Alex, Evêque et Prince de Genève*, Lyon, François Comba, 1699, p. 24.

<sup>3</sup> « Mémoires », f. 123v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f. 91 et suiv.

n'envoient pas leurs enfants au catéchisme malgré les menaces d'amende, et qu'ils n'hésitent pas à les placer en service à Genève ou dans le Pays de Vaud. Il signale de même le travail des jours de fête et la fréquentation des cabarets pendant les offices <sup>1</sup>.

La baronnie de la Bastie, composée des villages de Collex et de Bossy, présente un cas typique. En 1685, les habitants firent mine de se convertir spontanément, « mais ce fut plutôt pour se délivrer de la vexation des soldats que par un sincère motif de religion. Estienne Bourdeau, un des principaux habitans de Collex, ayant gagné secrètement ses compatriotes, l'alla déclarer à Mr le Baron <sup>2</sup>, qui en advertit promptement le P. Menard <sup>3</sup> lequel sans perdre de temps vint mesme avant le jour chez ce Bourdeau pour s'informer de la verité de cette bonne nouvelle; Bourdeau les luy ayant confirmées et ayant fait le premier abjuration de l'heresie avec toute sa famille, mena le père dans les autres maisons de Collex où chacun abjura l'heresie de cette maniere pacifique, de sorte que quand les soldats se presenterent on les pria de se retirer sans user d'aucune violence parce que tous les Religionnaires de Collex s'estoient réunis à l'Eglise entre les mains du P. Menard qui en porta tesmoignage; les autres villages de la Baronnie imiterent Collex » <sup>4</sup>. Mais en réalité tous demeurèrent protestants de cœur. Le P. Vitte put s'en apercevoir une dizaine d'années plus tard. Les habitants refusant de se rendre à l'église de Moens sous prétexte qu'elle était trop éloignée, le missionnaire transforma en chapelle une des salles du château de M<sup>me</sup> de la Porte <sup>5</sup> :

Je desservis cette chapelle deux ou trois mois et y fis les fonctions de curé et de missionnaire, sans presque aucun profit, à pene y pus-je attirer quelques réunis de la Baronie, lesquels ne se laissoient point persuader les veritez catholiques. Aucun ne voulut jamais participer

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 1-2, 13-15, 126.

<sup>2</sup> Philippe de Gillier (cf. J. BROSSARD, *op. cit.*, p. 414).

<sup>3</sup> Supérieur de la mission d'Ornex de 1683 à 1691.

<sup>4</sup> « Mémoires », f. 83.

<sup>5</sup> Anne-Claude de Gillier épousa en premières noces un gentilhomme originaire de Hollande, Jacob-Otto de la Porte, qui émigra en 1685, tandis qu'elle se convertissait au catholicisme, cf. « Mémoires », f. 83 et Hermann BOREL, « La baronnie de la Bastie-Beauregard au Pays de Gex », *B.H.G.*, t. VII (1940-1941), p. 326.

aux sacremens et si quelqu'un l'avoit fait auparavant, ce fut probablement de mauvaise foy, car un ancien catholique me dit, qu'il avoit ouy au travers d'une haye où il estoit caché, quelques nouveaux convertis qui disoient : L'on nous fait aller à la messe, on veut nous faire confesser, mais nous nous moquons de tout cela, nous conservons tousjours dans notre cœur, notre premiere Religion ; c'est pourquoy je les abandonnai d'abord qu'on y eut établi un prestre qui n'avança pas plus que moy et mourut bientost <sup>1</sup>.

De même, les nouveaux catholiques de Versoix parlaient et vivaient en calvinistes :

La pluspart ne vouloient point venir aux offices ni aux instructions, et quand ils y venoient c'estoit pour s'en moquer et censurer les predicateurs, principalement quand ils parloient contre les erreurs de Luther et de Calvin <sup>2</sup>.

Il semble qu'on puisse distinguer, selon les rapports du P. Vitte, une petite minorité de protestants convaincus, surtout des femmes, qui entretiennent secrètement la foi de leurs compatriotes :

Plusieurs habitans du Pays qui ont fait abjuration de l'heresie demeurent dans une obstination scandaleuse, dogmatisent continuellement, se moquent de ceux qui s'aquient de leur devoir de Religion, n'assistent presque point aux offices divins. Ils assistent beaucoup moins aux catechismes, on dit mesme que quelques uns vont aux temples du voisinage <sup>3</sup>.

Une autre minorité semble déjà gagnée par l'indifférence :

Il y en a plusieurs qui vivent en athees, n'estant ni huguenots, ni catholiques, et disent que le Roy ne se soucie point de tout cela <sup>4</sup>.

La grande majorité de la population, pour ne pas s'attirer d'ennuis, accepte un conformisme tout extérieur, assiste à la messe le dimanche mais d'une manière toute passive, se présente au confessionnal au temps de Pâques et se fait reconnaître incapable de communier :

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 84.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 59v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f. 2.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f. 126.

Ceux qui veulent demeurer calvinistes dans l'Eglise romaine, disent entre eux qu'on peut pratiquer tout ce que les catholiques pratiquent excepté la communion [...] Quand on leur dit donc qu'ils ne sont point obligés de communier, on leur laisse la liberté de demeurer tousjours dans l'hérésie [...] Ils disent entre eux que la confession est bonne, et qu'ainsi ils peuvent y venir sans intéresser leur Religion et se confesser aux prestres comme ils feraient aux ministres [...] Le pis est, que s'estant ainsi confessés, ils s'imaginent qu'ils sont en bonne conscience. Ils se vantent de s'estre déjà confessés cinq ou six fois et de paroistre bons catholiques, puisqu'on n'exige autre chose d'eux, et ainsi ils vivent tousjours en herétiques <sup>1</sup>.

Ce qui contribue beaucoup à maintenir la résistance passive de la population c'est la présence dans le Pays de Gex de nombreux Genevois et Vaudois propriétaires, artisans ou domestiques, ainsi que d'anciens réfugiés, rentrés clandestinement au pays sans abjurer ou de passage pour visiter leur famille :

Les Genevois font tout leur possible pour empêcher la parfaite conversion de nos neophytes. Durant tout le temps que la guerre a duré, ils leur disoient de ne point faire les fonctions des catholiques parce que le prince d'Orange disoient ils ne fera point la paix que la Religion protestante ne soit restablie ; maintenant ils font courir le bruit qu'à l'occasion des Vaudois qui veulent revenir en France, on va faire un reglement de Religion, pour la liberté de conscience. Quoyque cela soit faux, il ne reste pas d'entretenir nos gens dans l'esperance de retourner à leur Religion <sup>2</sup>.

Les anciens catholiques eux-mêmes, peu nombreux et pour la plupart étrangers au pays, se laissent entraîner par l'atmosphère générale et négligent la pratique religieuse <sup>3</sup>.

On peut se demander si le P. Vitte n'a pas tendance à noircir quelque peu le tableau pour mieux mettre en valeur le succès de ses missions. Cependant son témoignage semble confirmé par celui de l'évêque, qui écrit à Louis XIV, le 17 août 1708 :

Il y a onze années, que commençant mes visites en ce pays là, à peine trouvai-je en quelques paroisses dix à douze personnes qui voulussent communier, et à peine s'en presentoit-il autant pour

---

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 5-6.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 125v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f. 10v.

recevoir le sacrement de la Confirmation, tant ils étoient aliénés de la foi catholique <sup>1</sup>.

D'un tempérament peu mystique, ne se sentant pas la vocation du martyr, les habitants du Pays de Gex se sont donc fait une conscience, ils ont cherché à conserver l'essentiel de leur foi réformée sous un conformisme extérieur de pratiques catholiques <sup>2</sup>. Le but des missions sera par conséquent de faire de ces « nouveaux mal convertis » des catholiques animés d'une conviction intérieure et sincère, de changer à la fois leur comportement religieux et leur mentalité. Il fallait du temps pour cela, et c'est ce qui explique qu'à la campagne, où il n'était généralement pas possible de réunir les habitants les jours de semaine à cause des travaux, la mission s'étendait sur plusieurs mois et pouvait se renouveler plusieurs années de suite, le missionnaire ne venant dans la paroisse que le samedi et le dimanche.

Avant la mission proprement dite, il convenait de reconnaître et de préparer le terrain. Ainsi à Sauverny, en 1700, le P. Vitte entreprend avec le curé une visite de toutes les maisons pour découvrir les sentiments réels des habitants, et ne tarde pas à s'apercevoir du relativisme religieux des paysans :

Ils croyoient bien, disoient-ils, que la Religion catholique estoit bonne, mais ils croyoient aussi que la Protestante estoit bonne et qu'on y peut faire son salut. Et dans les conférences que j'avois avec eux, ils s'emancipoient à dogmatiser et à soutenir avec chaleur les opinions hérétiques comme s'ils avoient été au milieu de Berne et de Genève, et dans la préoccupation où ils estoient que les huguenos peuvent se sauver dans leur Religion, ils s'imaginoient qu'ils ne risquoient rien pour leur salut en vivant comme eux <sup>3</sup>.

Quatre femmes surtout entretenaient la population dans ses convictions réformées. L'une d'elles, interrogée par le missionnaire, déclare qu'elle communie comme les Apôtres le faisaient, qu'elle reçoit le corps du Christ et renonce à Calvin et à toutes les hérésies. Mais lorsque le Père lui demande si elle communie comme le pape, elle avoue qu'elle ne croit pas à l'autorité du

<sup>1</sup> [C. BOUDET], *La vie de Mr de Rossillion de Bernex, Evêque et Prince de Genève*, Paris, Michel Lambert, 1751, 2<sup>e</sup> partie, p. 7.

<sup>2</sup> Il est vrai qu'une grande partie de la population avait émigré. Cf. Th. CLAPARÈDE, *op. cit.*, p. 209-220.

<sup>3</sup> « Mémoires », f. 49.

pontife romain et que, pour elle, les Genevois ne sont pas hérétiques. De nombreux Suisses passaient également à Sauverny et soutenaient la résistance passive des habitants, notamment un nommé Bastian, qui n'hésitait pas à « dogmatiser au milieu de la place »<sup>1</sup>.

Le P. Vitte obtint d'abord du procureur du roi à Gex une prise de corps contre Bastian s'il reparaisait à Sauverny, puis il porta plainte au subdélégué de l'intendant de Bourgogne contre les femmes qui soutenaient publiquement l'hérésie, en lui demandant d'apporter l'aide du bras séculier à la mission :

Mr Bouquet escrivit à Mr le Curé une lettre, qu'il souhaita qu'on lut au prosne, en laquelle il disoit que s'il aprennoit à l'avenir semblables plaintes, il iroit avec les officiers de justice, faire sur les lieux à grands frais une enquête et information generale contre ces dogmatisans, et affin que tous les habitans profitassent de la mission, il pria Mr le Curé de lire publiquement soir et matin les dimanches et festes le cathalogue de tous ses parroissiens grands et petis, et de marquer exactement ceux qui seroient absens, pour les punir conformément aux declarations du Roy, qui ordonne à tous les réunis d'assister aux offices divins et aux instructions les dimanches et les festes, et d'y mener leurs enfants<sup>2</sup>.

A Collex, le subdélégué, à la demande du missionnaire, ordonne aux syndics de lui apporter chaque mois la liste de ceux qui manquent aux instructions. Au début l'effet est assez faible, mais :

[...] quand ils virent qu'on marquoit tousjours exactement les absens soir et matin, qu'on continuoit à les menacer des amandes taxees pour semblables contraventions, leur raison et leur conscience se resveillant, ils commencerent à avoir peur et à venir en plus grand nombre à nos exercices<sup>3</sup>.

A Versoix, le subdélégué va en personne dans toutes les maisons menacer les habitants de peines sévères s'ils s'obstinent à ne pas venir aux instructions, et il fait mettre en prison un jeune homme qui allait ouvertement chaque dimanche au temple

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 50.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 50v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f. 86.



de Genthod <sup>1</sup>. A Crozet, où la population est très hostile, une première mission n'a aucun résultat, mais la visite de l'intendant et l'emprisonnement de deux personnes assurent le succès de la seconde mission <sup>2</sup>.

Le P. Vitte s'inspirait de la méthode des célèbres missions de Bretagne de Michel Le Nobletz et du P. Maunoir<sup>3</sup>. Les grands sermons ne convenaient pas à une population en grande partie illettrée <sup>4</sup>, il lui faut des instructions catéchétiques qui répondent à ses besoins et à ses difficultés :

La manière d'instruire efficacement, c'est d'user d'interrogations et de reponses, comme le pratiquent les plus illustres missionnaires ; c'est le moyen presque unique de faire concevoir, et retenir nos mysteres aux peuples grossiers <sup>5</sup>.

Ces catéchismes étaient illustrés par quelques grandes gravures que le missionnaire expliquait. Il s'agissait le plus souvent de compositions allégoriques assez compliquées, d'« emblemata » comme on en trouvait alors dans les livres de piété et qui permettaient au commentateur de fixer l'attention en dégagant une leçon morale ou spirituelle. Aux missions de Bretagne, le P. Vitte avait emprunté également l'usage des cantiques aux multiples couplets, véritables leçons de catéchisme chantées sur des airs profanes.

Les exercices se déroulaient de la manière suivante : le matin, récitation de la prière du Rituel du diocèse, lecture d'une instruction « pour la parfaite réduction des nouveaux convertis », explications sur la manière d'assister à la messe, célébration de

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 60.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 93v.

<sup>3</sup> H. BRÉMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, t. V, Paris, 1926, p. 82-117 ; X.A. SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1895, 2 vol. ; H. LE GOUVELLO, *Le vénérable Michel Le Nobletz (1577-1632)*, Paris, 1898.

<sup>4</sup> On peut s'en rendre compte d'après les engagements que l'on faisait signer aux nouveaux convertis après chaque mission et dont nous parlerons plus loin. A Crozet, sur 194 nouveaux convertis adultes, 15 seulement sont capables de signer eux-mêmes, 25 à Thoiry sur 152, 9 à Sauverny sur 67, 4 à Collex sur 78, 16 à Segny sur 125.

<sup>5</sup> « Mémoires », f. 3v.

la messe avec sermon sur un point de morale ou de controverse ; l'après-midi, catéchisme aux enfants, répétition pour apprendre des cantiques, instruction pour les personnes âgées, bénédiction du Saint-Sacrement et examen de conscience.

Dans ses prédications, le missionnaire insistait beaucoup sur l'hypocrisie et ses conséquences, car il s'agissait de donner mauvaise conscience à ces « nouveaux mal convertis » afin de les amener à une adhésion sincère à la lettre et à l'esprit du catholicisme :

J'attaquais continuellement l'hypocrisie laquelle estoit le vice dominant qui empechoit la conversion de ce peuple. Je l'attaquai mesme par les cantiques spirituels, ayant composé pour la fin de chaque cantique, un ou deux couplets contre les hypocrites [...] Je leur inculquais continuellement qu'il ne s'agissoit plus du calvinisme ni de toutes les matieres de controverse, mais de ce seul point qui est sans controverse, sçavoir si l'hypocrisie n'est pas un grand crime et s'ils peuvent estre sauvez vivant en hypocrites. J'ai trouvé par experience que c'est la methode la plus efficace pour réduire les reunis obstinez. Quand on veut les desabuser des erreurs protestantes ils respondent à tout opposant raisons contre raisons, et passages à passages ; et quand ils ne sçavent que repondre, ils se retranchent à la suffisance des ministres, et disent que ces Messieurs refuteront tous nos argumens, mais quand on leur parle de l'hypocrisie, ils conviennent tous que c'est un énorme crime, que les ministres n'oseroient soutenir ; en effet ils enseignent en leur confession de Foy que les hypocrites sont des damnez et des reprouvez. Il reste donc à montrer que ceux qui ne s'aquittent pas de leur devoir en l'Eglise catholique sont hypocrites ; ce qu'il est fort aisé de faire voir, à ceux qui ne sont pas extraordinairement entestez et preoccupez <sup>1</sup>.

Voilà qui est, en effet, d'une logique implacable encore que déconcertante pour un esprit moderne : puisque les Gessiens sont devenus catholiques par la grâce de leur évêque et de Louis XIV, il faut qu'ils croient, pensent et vivent en catholiques. Pour bien le leur faire comprendre, on ajoutera aux instructions et aux cantiques la suggestion des gravures et des cérémonies macabres propres à leur inspirer une salutaire crainte de l'au-delà :

---

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 51.

J'exposay les estampes où l'horreur de ce crime est représenté par des figures fort terribles, tant à l'esgard des hommes que des femmes, raconte le P. Vitte à propos de la mission de Croset. Je leur fis faire l'exercice de la préparation à la mort, leur représentant le regret qu'ils auroient alors d'avoir vescu en hypocrites, et d'aller au jugement de Dieu chargez et noircis de ce crime [...] en des estampes que j'avois exposées ce jour là, l'on y voyoit divers demons qui prenoient possession des ames, et d'autres qui en estoient chassés. Je leur appris que souvent Dieu avoit fait voir la laideur des demons qui tentent les hommes pour leur en donner horreur. Je rapportai entre autres l'exemple celebre de saint Estienne evesque de Die, lequel un jour ne pouvant persuader à ses diocezains qu'ils estoient tantes de ces malins esprits qui leur persuadoient de profaner les festes, pria Dieu instamment en vue de ses predications, de rendre sensible la laideur de ces Diables qui les tantoient, et en mesme temps toute l'eglise fut remplie d'horribles spectres qui espouvanterent tout le monde, et leur firent reconnoitre à quels maistres ils obeissoient. La Foy dis-je aux paroissiens de Croset, vous doit aprendre qu'encore que ces malheureux esprits ne soient pas visibles, ils ne laissent pas d'estre aupres de nous, taschant comme dit saint Pierre de nous devorer et de nous perdre, cette eglise en est infailliblement toute remplie, ainsi il est tres à propos de les conjurer et de les en chasser par les prieres de l'Eglise. En mesme temps je fis un exorcisme public, parafasant celuy qui est dans le Rituel que je tenois en main. Il n'est pas necessaire de dire que ceste ceremonie non attendue estourdit beaucoup d'opiniatres, et jetta dans leurs cœurs les premieres semences de leur conversion <sup>1</sup>.

Pour faire des nouveaux convertis de véritables catholiques, il fallait non seulement emporter l'adhésion de leur intelligence et de leur sensibilité, mais modifier leur comportement en montant de nouveaux réflexes. C'est pourquoi le missionnaire leur faisait accomplir des gestes considérés comme autant de preuves de leur sincère conversion : se tenir à genoux pendant la messe, réciter le chapelet, prendre de l'eau bénite, placer une image sainte dans sa maison <sup>2</sup>.

Mais l'épreuve décisive restait celle de la confession et de la communion. On a vu quels problèmes délicats posait la participation des nouveaux catholiques à ces deux sacrements : la laisser libre c'était pratiquement autoriser la liberté de conscience

---

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 98.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 87.

sous couvert de l'unité du culte extérieur, la rendre obligatoire c'était multiplier les sacrilèges<sup>1</sup>. Mais le P. Vitte usait d'une méthode, déjà expérimentée par lui en Languedoc, qui consistait à se montrer très exigeant sur les conditions d'admission aux sacrements, tout en rendant, par un système de pressions savamment combinées, la non participation quasi impossible.

Personne n'était admis à se confesser sans un minutieux examen préalable de sa croyance :

[...] afin qu'on connut s'ils estoient véritablement catholiques, et surtout s'ils estoient bien convaincus qu'on ne pouvait estre sauvé hors de l'Eglise catholique, et que les protestants et tous ceux qui vivent comme les protestants, estoient en estat de damnation s'ils ne se convertissoient<sup>2</sup>.

Lors de la mission de Sauverny, toute une semaine fut employée à cet examen. Les uns furent admis aux sacrements pour le temps pascal, les autres pour la Pentecôte, mais le missionnaire ne voulut même pas examiner un petit groupe de réfractaires dont il connaissait par ailleurs les dispositions. Pour les impressionner, il avait fait enfermer à la maison de la Propagation de la foi de Gex une mère de famille qui semblait particulièrement tenace. Après deux ou trois mois, elle en revint convertie et, finalement, il ne resta plus que trois ou quatre suspects.

A Crozet, les choses allèrent plus lentement, seul un petit contingent de nouveaux convertis fut admis à la communion pascale la première année et il fallut attendre l'année suivante pour clore la mission sur un succès considéré comme quasi total. Entre temps un ménage d'anciens catholiques avait ouvert une école pour les garçons et pour les filles :

Les leçons assidues qu'on leur fait avec tant de zèle, écrit le P. Vitte, nous font espérer qu'ils formeront bientôt une nouvelle Eglise parfaitement catholique, et ce qui est encore fort remarquable, c'est que plusieurs de leurs parens obstinez qui ne veulent point

---

<sup>1</sup> Cette question préoccupait gravement les évêques de France comme on le voit dans les mémoires qu'ils adressèrent au roi en 1698. Cf. Jean LEMOINE, *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés (1698)*, Paris, 1902.

<sup>2</sup> « Mémoires », f. 52.

croire les dogmes de la foy, ni participer aux sacremens estoient bien aises qu'on aprit et qu'on fit pratiquer à leurs enfans les maximes catholiques <sup>1</sup>.

D'ailleurs les enfans étaient utilisés pour venir à bout de la résistance de leur parents :

Une fille ayant pris à l'eschole et à l'église que les heretiques et les hipocrates sont damnez s'ils ne se convertissent, aprehendant ce malheur pour son pere, elle l'exhortoit continuellement à se reduire : «ha mon cher pere, luy disoit elle, voulez vous pas vous convertir ; mon pauvre pere allez vous confesser, vous verrez que le confesseur vous consolera». Ces exhortations simples et tendres ont enfin touché ce pere obstiné qui me vint trouver, fit une confession generale et communia devotement avec les autres convertis <sup>2</sup>.

A Thoiry, note le P. Vitte, les enfans :

[...] instruisent leurs parens dans leurs maisons, ils s'approchent avec piété des sacremens, et sont comme les censeurs et les inspecteurs de la paroisse, pour advertir Mr le Curé de ceux qui sont immodestes dans l'Eglise, ou qui causent quelque scandale dans les divers villages dont cette communauté est composée <sup>3</sup>.

La menace des corvées pouvait se révéler également un excellent argument pour décider les derniers réfractaires :

Il vint à Crozet fort à propos, un ordre pressant de Mr le Commandant au fort de l'Escluse, pour y envoyer des ouvriers qui devoient y travailler toute l'année aux nouvelles fortifications, exemptant de ces corvées comme il me l'avoit promis, ceux qui auroient un tesmoignage qu'ils s'aquient des devoirs de la Religion catholique. Mr le Curé ne manqua pas de faire valoir cet ordre et de represanter à sa paroisse qu'il ne regardoit que le petit nombre des obstinez qui negligeoient de s'instruire, et que s'ils ne le faisoient au plustost, ils ne pouvoient estre delivrez de ces travaux. Cet ordre impreveu fut comme un coup de fouet, qui esveilla ces obstinez de leur assoupissement et les obligea de venir prier Mr le Curé et de ne les point deférer et de les instruire <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 98v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 107v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.62v. Il en était de même pour les filles éduquées dans la maison de la Propagation de la foi de Gex, *ibid.*, f. 58.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f. 100.

Enfin la mission se terminait par une grande fête avec procession et plantation de croix. Auparavant le missionnaire faisait signer aux nouveaux convertis un acte solennel par lequel ils promettaient de vivre désormais en bons catholiques. Cette « protestation », à laquelle se joignaient les anciens catholiques de la paroisse, était rédigée en quatre exemplaires : le premier devait être envoyé à l'évêque, le second au subdélégué de l'intendant, le troisième au seigneur de la paroisse, le quatrième était conservé par le curé pour être lu tous les ans, à la croix de la mission, lors d'une cérémonie destinée à rappeler aux fidèles leurs bonnes résolutions <sup>1</sup>. Ajoutons que des confréries du Saint-Sacrement étaient presque toujours établies dans les paroisses à la fin des missions, comme moyens de persévérance.

Outre les missions que nous venons de décrire, les Jésuites d'Ornex pratiquaient aussi les retraites spirituelles à la manière du P. Maunoir. Le P. Vitte rend compte de celles qu'il donnait tous les ans à Gex en vue d'affermir la vie religieuse d'une élite d'anciens et de nouveaux catholiques, par une initiation à la méditation et à l'oraison mentale selon les Exercices de saint Ignace. Pendant une semaine entière, les retraitsants se réunissaient chaque matin à l'église pour assister à la messe, suivie d'une lecture de piété et d'un discours sur le sujet de l'oraison :

[...] après quoy chacun se mettoit à genoux pour mediter. Je proposois tout haut le prelude, je faisois les considerations, je tirois les affections et les conclusions, m'arrestant de temps en temps, pour laisser guster aux auditeurs les sentimens que je taschois de leur inspirer, de quoy chacun paroissoit fort attendri. Apres le colloque je proposois le sujet de la consideration, qu'on devoit faire sur la reformation des mœurs, l'apres disner, avant qu'on s'assemblat dans l'Eglise <sup>2</sup>.

L'après-midi, nouvelle réunion à l'église et nouvelle méditation sur le même modèle que le matin, puis bénédiction du Saint-Sacrement à la fin de laquelle le prédicateur donnait le sujet de méditation que chacun devait faire, en particulier, le lendemain matin avant de venir à l'église. Comme dans les missions, la méthode des estampes commentées est utilisée largement dans ces retraites spirituelles :

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 23-27, 29-30, 70-72, etc.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 31v.

Après la grace de Dieu, j'attribue la ferveur extraordinaire de Messieurs de Gex en la retraite de cette année à certaines belles estampes que me donna à Lyon le R. Pere Menestrier<sup>1</sup>, quand il sceut que nous faisons en ces quartiers les exercices des Retraites. Ce sont les estampes dont on se sert dans les celebres retraites de Bretagne où sont représentés en divers pieux emblemes les sujets des meditations ; les unes sont pour les hommes, les autres pour les femmes : j'en exposois ordinairement quatre chaque jour, deux pour les exercices du matin, et deux pour ceux du soir ; c'estoit comme de grans livres ouverts, où ceux mesmes qui ne sçavent pas lire, pouvoient s'instruire facilement des mystères de notre Religion<sup>2</sup>.

\* \* \*

En écrivant les relations de ses missions, le P. Vitte entend renseigner l'évêque de Genève et influencer ses décisions pastorales, il sait que ses mémoires seront lus par le P. de la Chaise et qu'il en parviendra des échos jusque dans l'entourage du roi. Il éprouve ainsi le besoin de justifier son action et de jeter les bases d'une pastorale « pour la parfaite réduction des nouveaux convertis ».

Contrairement à ceux qui, satisfaits de la suppression officielle du protestantisme en France, ne voulaient user envers les personnes que de douceur et de persuasion, il se déclare partisan de la manière forte à l'égard de ceux qu'il appelle les obstinés, en s'appuyant sur l'exemple de saint Augustin lors de la répression du donatisme<sup>3</sup> :

[...] ces gens-là ne se reduiront jamais ni par les instructions, ni par les exhortations, ni par la douceur. Il n'y a que la force et la justice séculière qui puisse les ranger et les convertir, comme jamais ils ne seroient revenus à l'église sans ce moyen severe, jamais ils ne feront leur devoir dans l'Eglise sans le mesme moyen. Ceux qui ont voulu les menager par des voyes douces, reviennent enfin au sentiment de saint Augustin, qui s'est retracté de l'opinion où il avoit esté que la

<sup>1</sup> Claude-François Ménestrier (1631-1705), jésuite connu par ses travaux héraldiques et emblématiques, spécialiste de l'ordonnement des pompes triomphales ou funèbres. Cf. P. ALLUT, *Recherches sur la vie et les œuvres du P. Claude-François Ménestrier de la Compagnie de Jésus*, Lyon, 1856.

<sup>2</sup> « Mémoires », f. 32.

<sup>3</sup> Les opinions de saint Augustin devaient influencer fortement l'attitude des Eglises à l'égard des hérétiques. Cf. J. ORCIBAL, *Louis XIV et les protestants*, Paris, 1951, p. 21 et 49.

conversion des heretiques obstinez ne se doit pas faire par force, mais par la seule parole de Dieu à laquelle le Saint Esprit, disoit il, avoit attaché les graces qui doivent esclairer les esprits et changer les cœurs <sup>1</sup>.

Il ne faut pas en faire pour autant un tortionnaire. D'ailleurs le temps des dragonnades est passé, qui a laissé de trop mauvais souvenirs et suscité de telles protestations parmi les évêques eux-mêmes que personne n'oserait y revenir ; mais la période qui nous occupe, celle qui s'étend de 1698<sup>2</sup> à 1702, entre la guerre de la Ligue d'Augsbourg et celle de la succession d'Espagne, marque un nouveau raidissement de la politique royale à l'égard des protestants, après un certain relâchement des rigueurs durant les hostilités. C'est ce qui permet aux Jésuites d'Ornex d'obtenir largement l'appui du bras séculier, mais pour des opérations limitées dont le but est de faire un exemple et d'inspirer une crainte salutaire :

Ce n'est pas que ces executions de justice et ces moyens de severité donnent la foy aux obstinez et operent d'abord leur conversion ; mais c'est qu'ils levent les obstacles à la foy et à la conversion ; la vexation donnant entendement à ces gens la, les oblige à s'instruire et à découvrir la verité qu'ils ne vouloient pas seulement envisager auparavant... Il y a diverses paroisses où l'heresie a subsisté longtemps, tant que les curez ont cru qu'il falloit gagner leurs parroissiens par les seules instructions et nullement par les menaces des penes temporelles ; et ces paroisses se sont reduites à leur devoir, quand les officiers du Roy ont soutenu la cause de l'Eglise, ont uzé de menaces et de quelque peine envers les plus obstinez <sup>3</sup>.

Ne se trouve-t-on pas d'ailleurs au Pays de Gex dans la même situation que saint Francois de Sales lors de la mission du Chablais ? Rapportant une conversation qu'il a eue avec le commandant du fort de l'Ecluse, le P. Vitte écrit :

Je luy repliquai que nous estions en ce pays dans les mesmes conjonctures, qu'avoit esté saint François de Sales, apres que le Duc de Savoye Charles Emmanuel, eut obligé les protestans du Chablais à se reunir à l'Eglise ; que comme apres cela ce saint travailla long-

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 11.

<sup>2</sup> La déclaration de Louis XIV, du 13 décembre 1698, et les instructions qui la complètent rappellent la rigueur des principes mais recommandent d'éviter toute vexation dans leur application.

<sup>3</sup> « Mémoires », f. 59.



temps à perfectionner ces neophytes, dont la plus part ne s'estoient convertie que par force, ou pour complaire à Son Altesse Royale, qu'aussi nous sommes occupez au pays de Gex à rendre bons catholiques les huguenos que le Roy avoit contrains de quitter l'heresie, et de même que saint François de Sales commença sa mission dans le Chablais par l'instruction des soldas du fort des Alinges, et la continua sous la protection du commandant de cette place, que de mesme je venois de temps en temps precher à la garnison du fort de l'Escluse, et prier Mr le Commandant de nous aider de son credit au parfait restablissement de la foy au pays de Gex <sup>1</sup>.

Les pressions n'ont donc comme but que de créer un conditionnement favorable au véritable travail de conversion, qui ne peut se faire que par des moyens religieux. Le P. Vitte en connaît parfaitement toutes les ressources et sait les adapter à son auditoire, mais ses préjugés l'empêchent de reconnaître les valeurs chrétiennes dont vivaient déjà les nouveaux convertis et de leur présenter le catholicisme comme un achèvement et non comme une rupture totale avec leur passé. Mais à part quelques timides et rares essais en ce sens<sup>2</sup>, il faut bien dire que la majorité des évêques, des théologiens et des missionnaires partageait alors les idées du P. Vitte et des Jésuites d'Ornex, pour autant qu'il fût leur porte-parole fidèle. Elles choquent profondément un esprit moderne, mais il est relativement facile de les comprendre — ce qui ne veut pas dire de les justifier — en fonction des idées théologiques de l'époque sur la nature de l'Eglise et sur le rôle de la puissance séculière dans le domaine spirituel.

\* \* \*

Plutôt que de nous engager dans une voie qui nous ferait sortir du sujet, mieux vaut se demander en terminant dans quelle mesure ces missions ont été efficaces. Ont-elles pu transformer les habitants du Pays de Gex en fervents catholiques ou tout au moins en fidèles respectueux des lois de l'Eglise? Pour répondre à cette question, il faudrait disposer d'une série

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 81v. Voilà un point de vue fort différent de celui que l'hagiographie salésienne présente généralement depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Sur cette question, cf. Ruth KLEINMAN, *Saint François de Sales et les protestants*, trad. François Delteil, Lyon, 1967.

<sup>2</sup> L. PEROUAS, *Le diocèse de la Rochelle de 1648 à 1724, sociologie et pastorale*, Paris, 1964, p. 330-337.

de documents beaucoup plus considérable que les quelques relations de missions que nous avons retrouvées et permettant d'évaluer, à l'aide de données précises, la vitalité religieuse de cette région au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous pouvons au moins donner un commencement de réponse et formuler quelques hypothèses. Tout d'abord, il semble bien que les missions données au commencement de l'épiscopat de Mgr de Rossillon de Bernex aient produit un effet certain. Dans sa lettre à Louis XIV du 17 août 1708, après avoir rappelé le vide des églises lors de sa visite pastorale de 1697, l'évêque écrivait :

Mais grâce à Dieu les choses sont si heureusement changées, que dans la course pastorale que je viens de faire, j'ai trouvé toutes les Eglises pleines, et j'ai eu la consolation de voir un concours extraordinaire de peuples, pour participer à nos saints Mystères ; de sorte que j'ai été souvent retenu dans les Eglises jusqu'à trois heures après-midi, pour satisfaire à la dévotion des assistants <sup>1</sup>.

Et il attribuait ces heureux résultats au travail des curés, des Jésuites d'Ornex et des Religieuses de la Propagation de la foi de Gex.

Mais ce qui s'était déjà produit après les missions de d'Arenthon d'Alex semble s'être renouvelé jusqu'à un certain point : la pression exercée sur elle se relâchant, la population ne conserve de la pratique religieuse que le strict minimum obligatoire et paraît glisser dans une sorte de tiédeur et même d'indifférentisme. Dès 1724, la supérieure de la Propagation de la foi de Gex, Marie-Bernarde de Labruit de Bruville, écrivait à Mgr de Bernex :

Les sentiments que les peres et meres inspire à leurs enfants nous prouve leur peut de religion, outre les filles que nous recevons dans la Maison, toutes celles de la ville et des villages voisins viennent dans nos classes externes, nous connaissons dans leur instruction que les parents ne sont catholiques qu'en apparence gardant encore les meme sentiment que les heretiques <sup>2</sup>.

Quarante ans plus tard, lors de ses visites pastorales, Mgr Biord sera vivement frappé de la différence de climat religieux

<sup>1</sup> C. BOUDET, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie, p. 7.

<sup>2</sup> Archives du Grand Séminaire d'Annecy, Correspondance de Mgr de Bernex.

entre la partie savoyarde de son diocèse et le Pays de Gex. Il note dans ses Mémoires « la nudité des églises », la pauvreté des ornements, l'absence de clôture des cimetières, le fait que « la Religion est réduite au pur nécessaire, savoir à la célébration de la messe et aux instructions, sans aucune confrérie, ni autre pratique de dévotion » et que les curés n'ont souvent personne pour servir leur messe en semaine, le mélange des protestants et des catholiques qui contribue à l'affaiblissement de la foi et de la piété chez ces derniers <sup>1</sup>. A propos d'un projet d'établissement de la liberté de conscience à Versoix, il écrit, le 14 mai 1770, à l'archevêque de Reims pour lui signaler les conséquences désastreuses, selon lui, que pourrait avoir cette mesure dans le Pays de Gex, où « les impressions de l'hérésie » ne sont pas encore effacées, et il ajoute :

Si les peuples qui habitent ce pays vont à présent à la Messe, sans y être conduits par des soldats, il en est encore au moins un grand nombre pour qui les offices et les exercices publics de la Religion sont une contrainte <sup>2</sup> onéreuse dont ils secoueroient facilement le joug s'ils n'étoient retenus par les motifs de leur intérêt temporel <sup>3</sup>.

Et dans une lettre non datée, Mgr Biord signale que la diffusion des écrits de Voltaire et de Rousseau s'ajoute à l'influence persistante du protestantisme <sup>4</sup>.

Cette faible vitalité religieuse du Pays de Gex à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle montre le relatif échec des méthodes de pression utilisées dans la reconquête catholique de ce territoire, que sa situation géographique plaçait en contact constant avec le protestantisme. Pris entre des courants religieux opposés, la population se laissa glisser dans un indifférentisme, renforcé ensuite par la diffusion des Lumières, et qui explique, en partie, l'accueil qu'elle fit aux idées révolutionnaires et le faible taux de sa pratique religieuse actuelle.

<sup>1</sup> Archives de l'Evêché d'Annecy, « Mémoires de Mgr Biord », t. I, p. 27-28.

<sup>2</sup> « ... aller à la contrainte était dans la bouche des nouveaux convertis l'équivalent d'aller à la messe » dit H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. III, Lausanne, 1930, p. 35.

<sup>3</sup> « Mémoires de Mgr Biord », t. I, p. 254.

<sup>4</sup> Archives de l'Académie salésienne, Liasse D 13.

APPENDICE I

«Mémoires des Missions pour le Pays de Gex», 144 fol. de 250 × 185 mm.

- F. 1 : « Mémoire des abus à corriger dans le pais de Gex ».
- F. 3 : « Mémoire pour la parfaite conversion des Nouveaux Catholiques du Pays de Gex ».
- F. 13 : « Factum touchant l'inobservation des Festes dans le Baliage de Gex ».
- F. 17 : Lettre du P. Vitte à Mgr de Rossillon de Bernex, Sauverny, 5 juin 1700.
- F. 19 : « Déclaration authentique des nouveaux et nouvelles Catholiques de Sauverny ».
- F. 23 : « Déclaration authentique des principaux Nouveaux Catholiques de la Parroisse de Toiry ».
- F. 27 : « Déclaration des Anciens catholiques de la Baronnie de la Bastie ».
- F. 29 : « Déclaration authentique des Nouveaux Catholiques de la Baronnie de la Bastie ».
- F. 31 : « Relation de quelques Retraites et Missions faites depuis peu au pays de Gex par un Pere de la Compagnie de Jésus » :  
 f. 31, « Des retraites faites en la ville de Gex et au Fort de l'Escluse » ;  
 f. 33, « De la Mission de Colonges et de Pougny » ;  
 f. 39, « De la Mission de Fernex » ;  
 f. 46, « Protestation authentique des Nouveaux Catholiques de Fernex et qu'elle est l'origine de ces sortes d'actes publics » ;  
 f. 48, « Declaration authentique des Anciens Catholiques de Fernex » ;  
 f. 48<sup>v</sup>, « De la Mission de Souverny » ;  
 f. 58, « Conclusion et comment le Roy et ses officiers contribuent beaucoup au Restablissement de la Foy en ce pays ».
- F. 64 : « Relation de la Mission faite à Segny l'an 1698 ».
- F. 70 : « Declaration authentique des Nouveaux Catholiques de Segni ».

- F. 73 : « Nouvelle Relation des Retraites et des Missions qui se font au Pays de Gex » :  
f. 73, « Des fruits de la Retraite et de la mission faites dans la ville de Gex » ;  
f. 77v, « De la Retraite au Fort de l'Escluse » ;  
f. 80v, « Des Avantages qu'on tire du fort de l'Escluse pour la Religion au Pays de Gex » ;  
f. 82v, « Des Missions de Collex en la Baronnie de la Bastie » ;  
f. 91v, « De la Mission de Crozet ».
- F. 115 : « Protestation authentique des nouveaux Catholiques de la paroisse de Crozet ».
- F. 119 : « Protestation authentique des nouveaux Catholiques de la paroisse de Chevry ».
- F. 121 : Lettre du P. Vitte, s. d.
- F. 123 : Trois lettres du P. Vitte à Mgr de Rossillon de Bernex, 1698-1702.
- F. 131 : Deux lettres du P. Claude de Rommeville S.J. à Mgr de Rossillon de Bernex, touchant la mission de Lancy, 1702.
- F. 135 : Quatre lettres du P. Vitte à Mgr de Rossillon de Bernex, 1699-1703.

## APPENDICE II

De la Mission de Crozet <sup>1</sup>

## QU'ELLE ESTOIT LA DISPOSITION DES PARROISSIENS F. 91 v.

La Parroisse de Crozet est composée de trois grans villages <sup>2</sup>, qui ont tousjours esté fort descriez dans le pays, pour leur attachement au Calvinisme, depuis mesme qu'ils en avoient fait abjuration par les ordres du Roy. Ils ont eü depuis ce temps là deux curez extremement zelez, l'un d'un naturel fort ardent, l'autre d'une humeur fort douce <sup>3</sup>; l'un ni l'autre n'y avoient pas gagné beaucoup de vrais Proselythes; quand Mr l'ancien curé sceut que j'entreprendois une mission de cette parroisse, il en trouvera là à decoudre, dit-il, voulant donner à entendre que j'y trouverois beaucoup d'obstacles; et que le monde ne se convertiroit pas si facilement qu'ailleurs; j'eus quelque pene à persuader à Mr le noüveau curé d'accepter cette mission, parce qu'il croyoit qu'elle seroit inutile, tant il jugeoit la plus part de ces genz obstinez. Une marque evidante de l'obstination

<sup>1</sup> « Mémoires des Missions pour le Pays de Gex », f. 91v - 103. Voir l'appendice précédent.

<sup>2</sup> Crozet, Villeneuve et Avouzon. « Cette paroisse se compose de 250 habitants, dont la plupart sont pauvres et sans pain », « Déclaration des biens et dettes des communes du bailliage de Gex, dépendant de l'évêché de Genève ou d'Annecy, faites par lettres patentes du Roi de 1666, devant M. Bouchu, Intendant de la province de Bourgogne » in J. BROSSARD, *op. cit.*, p. 438.

<sup>3</sup> Le premier de ces curés fut Maurice Mermillod, né à Thônes, ordonné le 20 décembre 1681, curé de Crozet du 23 janvier 1686 au 29 mai 1696, puis de Versonnex où il mourut en mai 1718. Claude Morel, né à Chilly, ordonné le 17 septembre 1689, lui succéda à partir du 5 juillet 1696 jusqu'à sa mort survenue le 7 février 1721. Archives départementales de la Haute-Savoie, 1 G 66 et 68. CH.-M. REBORD et A. GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, Annecy, 1921, p. 528 et 559.

extraordinaire de cette paroisse et de son attachement à l'herésie, est que nous n'avons pas sceu qu'en aucun autre lieu de cette province, les Protestans ayent envoyé un ministre ou proposant travesti, qui y fut receu et y demeura quelque temps, entretenant le peuple dans ses erreurs, jusque à ce qu'ayant esté decouvert par Mr le Curé, il s'enfuit.

F. 92 r. Il n'y avoit nulle paroisse où les habitans eussent tesmoigné tant desloignement et d'aversion de la Ste Eucharistie, plusieurs n'avoient jamais voulu communié, d'autres avoient communié régulièrement chaque paques, mais la mauvaise conduite de plusieurs donnoit à connoitre qu'ils ne faisoient que des communions sacrileges, conservant tousjours en leurs cœurs les sentimens de / la Religion protestante. D'autres en petit nombre n'avoient jamais receu le sacrement de la Penitence, car presque tous se confessoient, ou se presantoient pour se confesser une fois l'an, selon une pernicieuse maxime que les ministres du voisinage leur inspiroient, sçavoir que la confession est tousjours bonne, de quelque manière qu'on la face ; et c'est cette maxime qui a entretenu longtemps l'herésie et l'hipocrisie en cette paroisse et en plusieurs autres, car les obstinez s'estant confessez sans les dispositions que le sacrement requiert, et mesme dans le dessein de vivre en huguenos, se flatoient de s'estre aquitez de leur devoir, et s'ils ne communioient pas, ils n'en avoient nul scrupule, et publioient que leurs confesseurs le leur defandoient, ne les en jugeant pas capables, de quoy ils estoient fort aises. Ils se presantoient ainsi tous les ans au Tribunal, et vivoient tousjours en ce mauvais estat, sans qu'on peut [= pût] ce semble apporter aucun remede à cet abus.

F. 92 v. Je dis à Mr le Curé ce que j'avois dit à plusieurs autres qui avoient fort aproüvé mon sentiment et ma pratique, que le remede estoit de n'admettre personne à la confession, qu'auparavant on ne l'eût examiné au fore exterieur, pour sçavoir s'il estoit bien instruit, et s'il croyoit les articles de la foy catholique, d'où il arrivoit trois grans biens : 1. Les malheureux ne profanoient point le sacrement de Penitence comme ils faisoient, y venant sans foy, et sans la resolution de vivre en catholiques ; n'ayant pas la foy il y avoit aussi de l'apparence qu'ils ne declaroient pas leurs pechez honteux, et ils estoient determinez à ne point observer les commendemens de l'Eglise surtout celui qui concerne la communion paschale. 2. Ces gens estant par là exclus du sacrement, ils n'avoient pas la vaine confiance dont ils se flattoient interieurement et dont ils se loüoient au dehors de s'estre aquitez de leur devoir, souvent la honte et le scrupule de vivre sans sacremens en faisoit reduire plusieurs. 3. Les pasteurs / et les confesseurs avoient bien plus de liberté de reprocher apres, à ces hipocrates leur ignorance affectée, et leur obstination, et d'y apporter les remedes convenables, que quand ils n'aprenoient leurs mauvaises dispositions

que dans le secret du sacrement. Enfin cette pratique est conforme aux constitutions de ce Diocèse, où comme j'ay dit cy dessus<sup>1</sup> il est ordonné aux missionnaires de s'informer des penitens avant qu'ils se confessent, s'ils sçavent les articles de la Religion. Parmi ces gens qui ne communioient point en la paroisse de Crozet, les uns crouissoient dans une horrible ignorance des principes de la foy, de ceux mesme que les ministres enseignent, de la Trinité et de l'incarnation, et quoy que Mrs les Curez les eussent enseignez et inculquez cent fois aux prosnes et aux catéchismes, ces miserables ne s'estoient jamais voulu apliquer à les aprendre, et ce qui me surprenoit estrangement, c'est que quand je voulois les en instruire apres leur avoir dit par exemple, qu'il y avoit un seul Dieu en trois personnes, et que c'est la seconde personne qui s'est fait homme pour nous racheter, apres le leur avoir dit et redit trois ou quatre fois, ils ne pouvoient l'aprendre ; mais je fus bien plus surpris quand Mr le Curé me dit, que bien que cela vint à l'esgard de plusieurs d'une stupidité naturelle, c'estoit aussi à l'esgard de quelques autres un effet de malice, ne voulant nullement aprendre ces choses, ou s'ils les sçavoient faisant semblant de les ignorer, afin qu'on les exclut tousjours de la communion.

D'autres qui avoient plus d'esprit et estoient mieux instruis, surtout quantité de femmes, estoient formellement heretiques, ne voulant point abjurer serieusement l'heresie des protestans, ny croire qu'on n'y puisse faire son salut. D'où il arrivoit que s'imaginant que les huguenos pouvoient se sauver dans leur Religion, ils se figuroient aussi qu'il n'y avoit nul danger pour eux de conserver les opinions et les maximes protestantes ; cependant quand on les interrogeoit sur leur creance ils coüvroient avec tant d'artifice, et d'equivoque leur hipocrisie, qu'ils trompoient les plus habiles confesseurs qui ensuite permettoient à plusieurs de communier.

/ Quelque temps avant la Mission une femme obstinée avoit F. 93 r.  
 coustume de dire, qu'elle aimeroit mieux devenir aveugle que de croire les maximes des catholiques, Dieu la punit, et la frapa d'aveuglement, sans qu'elle voulut reconnoitre sa faute mesme à l'heure de la mort ; je ne peux tirer d'une jeune femme autre reponce sinon qu'elle croyoit la verité, et qu'elle ne pouvoit mieux faire que de croire la verité, et ne voulut jamais confesser, qu'une verité qu'elle devoit croire est que l'Eglise catholique est la seule Eglise où l'on peut estre sauvé, autant en fut il d'une autre qui disoit ne vouloir suivre que la sainte Escriture.

---

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 74v-75r. « Ils (les confesseurs de la mission) exigeront des pénitens qu'ils soient instruits des principaux mysteres de la foy, et reconciliés avec leurs ennemis avant que d'ouïr leur confession », *Reglement des Missions pastorales établies dans le Diocèse de Genève par Monseigneur Jean d'Aranton d'Alex, Evêque et Prince de Genève*, Anncy, Jaques Le Cler, 1683, p. 31.



Une vieille femme malade que je vis plusieurs fois, ne pouvant résister aux raisons que je luy alleguois pour luy persuader de se convertir, eut recours à la doctrine des Calvinistes, et des Jansenistes sur la justification et la grace efficace : elle me repartit que la conversion dependoit de la volonté de Dieu, comme de la sienne, et qu'ainsi Dieu ne luy en donnant pas la grace elle ne le pouvoit faire.

Il me fallut soutenir une espece de Theses contre un grand disputeur qui sçavoit beaucoup de passages que les ministres ont coutume de citer contre nos mysteres ; je fus obligé de les luy expliquer les uns après les autres, et durant long-temps, mais quand il fut question des principes de la foy, je trouvai qu'il ignoroit ce que les petis enfans recitent tous les jours au cathechisme ; il ne sçavoit pas si les trois personnes divines estoient trois dieux ; cependant comme il paroissoit sçavant, et qu'apparemment on ne l'interrogeoit pas sur ces principes, et qu'il desguisoit sa creance, il communioit trois ou quatre fois l'année.

Celuy là pourtant fut plus docile qu'un autre, qui apres une longue conferance me dit qu'il s'instrueroit donc à l'avenir, comme je connus qu'il avoit une horrible opiniastreté je voulus me servir de cet avis de St Paul, *Increpa eos dure, ut sani sint in fide*<sup>1</sup>, instruisez vous donc dis je à cet obstiné, mais prenez garde qu'avant que vous soyez instruit le Diable ne vous estrangle, car vous estes en sa puissance. Ce qui luy donna de terribles remords de conscience qu'il ne peut dissimuler à sa femme.

Le comble de l'abomination en cette parroisse c'est qu'il y avoit certains anciens catholiques, qui ayant esté eslevez parmy ces  
F. 93 v. obstinez en avoient contracté les erreurs, parloient / et disoient comme eux, j'appris encore que l'heresie estoit accompagnée en ce lieu d'autres grans crimes, qui estoient de grans obstacles à la grace de Dieu et à la conversion de ces peuples.

#### DES PREMIERS EXERCICES DE LA MISSION

Pour reüssir dans une entreprise si difficile, j'implorai les oraisons de quantité de personnes pieuses, je priai en particulier les Religieuses Ursulines de Gex, et les Dames de la Propagation de la foy de faire une communion generale pour l'heureux succez de cette mission ; je priai aussy le Subdelegué de Mr l'Intendant et le Procureur du Roy, d'user de leur autorité, pour obliger les parroissiens à se trouver aux instructions ce qu'ils firent le plus efficacement qu'il leur fut possible.

Je commençai les exercices de la mission de la mesme maniere à peu pres que j'avois fait à la mission de Collex c'est pourquoy je ne

<sup>1</sup> Tite I, 13.

les rapporterai pas icy <sup>1</sup>; je lisois pareillement le catalogue de tous les habitans, et de leurs enfans soir et matin, marquant exactement ceux qui ne s'y trouvoient pas; les uns se moquoient de cette exactitude, et ne se mettoient guere en pene de venir à nos exercices; la plus part de ceux qui y venoient plus souvent, n'avoient en veüe que l'amande dont on les menaçoit, et non le soin de s'instruire, un jour que je m'en retournois à Ornex, un ancien catholique fort zelé, m'attendit sur un grand chemin, pour m'advertir que plusieurs de ces reünis me trompoient quand je lisois le catalogue, et repondoient pour les absens, disant impudemment qu'ils y estoient, ce qui monroit que ceux qui estoient presens, estoient d'une conscience aussi abandonnée que ceux qui ne vouloient pas se trouver aux exercices.

Plusieurs sortoient le matin de l'Eglise avant la fin de la messe, et l'apres disner quand on vouloit donner la benediction du Saint Sacrement. Pour empecher ce desordre je faisois fermer la porte de l'Eglise, qu'ils ne laissoient pas d'oüvrir pour sortir; ils forçoient mesme les gardes que j'y avois mis pour empecher qu'on ne l'oüvrit; et ce desordre ne cessa point, jusque à ce qu'un jour je dis publiquement que au lieu de fermer cette porte, il valloit mieux l'oüvrir, pour donner grande liberté à ces gens de se retirer; que c'estoit des huguenos qui fuyoient le Saint Sacrement, qui ne meritoient pas d'estre en l'assemblée des fidelles, et qu'au lieu de les retenir il faudroit les chasser ignominieusement.

F. 94 r.

Une maladie assez longue dont Mon<sup>r</sup> le Curé fut atteint, decouvrit les mauvaises dispositions de ces parroissiens: quoy que tout le monde en fut informé, car il ne parut pas de long-temps dans l'Eglise, j'avois moy mesme publié cette maladie au prosne, et exhorté le monde à prier Dieu pour Mon<sup>r</sup> le Curé: quoy que la cure où il estoit malade fut tout contre l'Eglise: et qu'on passa necessairement devant cette maison pour venir aux offices, il n'y eut aucun qui vint le voir en passant, soit pour le consoler, soit pour luy offrir quelque service, de quoy je leur fis des reproches publics, lesquels estoient d'autant plus justes que Mon<sup>r</sup> le Curé, leur a tousiours tesmoigné une charité extraordinaire pour leurs necessitez spirituelles et temporelles; les instruisant continuellement dans l'Eglise, les visitant assidument au temps de leurs maladies, faisant beaucoup d'ausmosnes aux pauvres, prestant du blé à ceux qui dans l'arriere saison en manquoient; il laissoit mesme passer les occasions de vendre son blé à grand prix, pour pouvoir le prester en ces rencontres; d'où vient, leur dis je, messieurs, cette insensibilité, et cette dureté de cœur envers votre pasteur; c'est que vous ne le regardez pas comme votre pasteur, qui doit par ses soins vous entretenir dans le bercail de salut etc., vous ne traiteriez pas si cruellement un ministre.

<sup>1</sup> « Mémoires », f. 82v-91.

Ayant pris garde en lisant la liste des habitans, que certaines personnes plus considérables de la paroisse n'assistoient que fort rarement aux exercices de la mission, doutant s'ils me verroient volontiers dans leurs maisons, je leur escrivis des lettres fortes, pour les prier de ne pas mespriser ainsi cette occasion de leur salut, et pour les advertir d'esviter les penes qu'on ne manqueroit pas de faire subir aux absens. Tout cela ne les toucha gueres, et de tous les obstinez qui par respect humain se trouvoient quelquefois à nos exercices, il n'y eut qu'une femme / qui se resolut à se confesser, encore Mon<sup>r</sup> le Curé qui m'avoit tousjours dit, qu'il ne croyoit pas qu'aucun de ces gens là voulut participer aux sacremens, doutoit fort de la sincerité de cette femme.

Enfin voyant que tous mes efforts estoient inutiles, je resolu de les abandonner, secoüant la poussiere de mes souliers selon le langage de l'Evangile, pour aller travailler plus utilement ailleurs. Je conclus la mission par un adieu bien different de celuy, que j'ay coustume de faire aux autres lieux. A la closture des autres missions, leur dis je, on fait des communions generales, et des protestations authentiques de vivre à l'avenir selon les loix de l'Eglise catholique, on plante des croix où l'on va en procession avec des cantiques de joye, pour le renouvellement spirituel des parroisses, avec l'applaudissement de tout le voisinage qui accourt en foule à ces solemnitez : j'adjoutai que je dis adieu à ces neophytes convertis, me resjouissant de ce qu'ils sont à Dieu, les exhortant à estre toujours à Dieu et à perseverer dans les bonnes dispositions où je les laisse, que pour les parroisiens de Crozet où l'on ne voyait aucune de ces pieuses ceremonies, je ne pouvois leur dire un semblable adieu, puisqu'ils estoient bien esloignez la plus part d'estre à Dieu, et que leur obstination les rendoit esclaves du Diable ; que je n'avois d'autre adieu à leur faire qu'à leur représenter l'horreur du peché mortel, comme un horrible abisme d'où les obstinez ne sortent que difficilement et d'où il est tres aisé de tomber dans l'abisme de l'enfer. Ce fut le sujet de la dernière predication qui les estourdit, et les remplit d'une salutaire confusion ; je leur assurai pourtant que leurs maüvaises dispositions n'avoient pas diminué la charité que j'avois pour eux, et que je ne leur refuserois pas mes soins, quand ils voudroient se reconcilier serieusement avec Dieu ; et je convins avec Mr le Curé que je reviendrois les voir en caresme, esperant que la semance de la parole de Dieu, germeroit durant l'hyver dans leurs cœurs.

En cet intervalle il arriva deux choses qui les esbranlerent beaucoup, l'une fut la mort inopinée de trois ou quatre personnes, de quoy Mr le Curé prit occasion de les exhorter à rentrer dans eux memes, et à penser à se convertir tout de bon ; l'autre fut une execution esclatante que fit faire Mons<sup>r</sup> l'Intendant ; il vint par bonheur en ce pays environ ce temps là, pour s'informer de la conduite des reünis,

menaçant de / punir severement ceux qui contreviendroient aux F. 95 r.  
 declarations du Roy ; et comme il sceut que les habitans de Crozet se distinguoient en obstination, nonobstant la mission qu'on y avoit faite, et les menaces de son Subdelegué, contre ceux qui n'y vouloient pas assister ; il demanda un role de ceux qui s'en estoient plus soüvent absentez ; il en choisit deux personnes plus notables, un bourgeois, et une demoiselle, et ordonna à M<sup>r</sup> le Prevost de les aller prendre luy mesme avec ses archers, et de conduire l'un aux prisons publiques de la ville de Gex, et l'autre en la maison des Dames de la Propagation de la foy. Tous les autres espouvantez de cet ordre, et aprehandant un semblable sort, furent plus assidus à l'office divin, et aux instructions de Mr le Curé ; quelques uns mesme vinrent le trouver en particulier pour s'instruire efficacement et se disposer à faire leur devoir. Tant il est vray que ces moyens de severité servent à la conversion des plus opiniatres, et que *vexatio dat intellectum*.

#### DES SECONDS EXERCICES DE LA MISSION

Je revins en ce lieu le samedy avant le troiziesme dimanche de careme, apres la retraite du fort de l'escluse. Avant que paroître en public, j'allay visiter tous les habitans en particulier dans leurs maisons ; ils m'y receurent fort civilement me tesmoignant beaucoup de joye de mon retour, et de la charité que j'avois pour eux : Il m'arriva le lendemain un accident qui les toucha sensiblement.

Retournant sur le tard à Ornex, je m'esgarai m'escartant insensiblement du chemin que je faisais ordinairement. Je roulai de nuit quelques deux heures, en des marais, des bois taillis, et des preries inondées, car il pleüvoit actuellement et il faisoit une bise extrêmement froide. Je me remis pourtant une fois dans le grand chemin sans le reconnoître ; je m'esgare de nouveau, et arrive enfin à un village, où je priaï les habitans de me donner un guide, qui me conduisit jusque à Ornex, dont on me dit que je n'estois pas fort esloigné ; ce guide m'ayant conduit deux ou trois cent pas me laisse, en me disant que je n'avois qu'à suivre le chemin où il m'avoit mis, qui alloit dit il droit à Ornex ; cependant quand j'eus un peu marché, je me trouvai dans des bois inconnus, dans lesquels ne m'ozant engager, je retourne sur mes pas, et rebrousse chemin vers le mesme village pour obliger mon guide à me mener jusque à la porte de notre maison ; mais je ne peux jamais / regagner ni trouver ce village, de F. 95 v.  
 quelque costé que je me tournasse ; c'est pourquoy craignant de m'engager dans quelque bois, où j'aurois esté à la mercy des loups, ou que mon cheval ne tombat dans quelque fossé en cette nuit obscure et pendant cette pluye qui rompoit les chemins, apres m'estre recommandé à Dieu, je crûs que le plus sur estoit de me

retirer sous un arbre auprès d'une haye, et d'y passer ainsi la nuit comme je pourrois ; la haye dans laquelle je m'enfonçai me garantissoit bien un peu de la pluye, mais elle ne me delivroit pas du froid et de la bize qui la perçoit ; quand vers minuit, la pluye eut un peu cessé ; je me promenais dans la boüe pour m'eschauffer ; mais ce remede estoit pire que le mal ; parce que comme j'estois fort foible, je suois fort facilement en me promenant avec violence, car je ne pouïvois autrement m'eschauffer, et me mettois en danger de prendre quelque pleuresie, par le froid qui me surprenoit, d'abord que je ne me remüois plus ; c'est pourquoy quand je sentois venir la sueur, je me remettois dans ma taniere, jusque à ce que je ne pusse plus souffrir le froid ; je me promenai, et me reposai ainsi quatre ou cinq fois durant cette nuit.

Quand le jour fut venu, je ne trouvai point mon cheval, que j'avois attaché un peu loin de moy à une branche d'arbre ; il avoit secoué la bride, et rompu son licol ; il y avoit lieu de craindre qu'il ne fut perdu, et qu'ainsi la mission de Crozet et toutes les autres ne fussent interrompües pour long-temps, et peut estre pour tousjours : car mon age avancé ne me permet pas de faire ces voyages à pied, ce qui m'affligeoit plus que mon esgarement. Je ne sçavois en quel pays j'estois ; chargé d'un gros manteau tout mouillé, et de la bride du cheval laquelle je ne voulus point laisser : je suivis dans les eaux et dans les boües, un chemin qui m'escartoit tousjours plus d'Ornex, jusque à ce que la grande cloche de l'Eglise de Moins qui sonna l'angelus me redressa.

Arrivant chez nous j'appris que le cheval estoit revenu de luy mesme à l'escurie, d'un lieu où apparemment il n'avoit jamais esté, et par bonheur la porte de notre maison se trouva ouverte dans la grande nuit ; le retour de ce cheval me donna autant de joye qu'il avoit causé d'affliction à nos gens, qui aprehenderent qu'il ne m'eut jetté dans quelque precipice. Je ne fus nullement incommodé de cette fascheuse aventure, ce que j'attribue à la protection des Anges tutelaires de Crozet, et aux prieres des Religieuses de Gex, qui ce jour / là mesme avoient fait une communion generale pour moy, et pour la nouvelle mission de Crozet.

Plusieurs personnes sages de ce pays ont crû, qu'il y eut en cette aventure quelque prestige ou sortilege, et le soupçon en est d'autant plus juste que deux personnes m'ont dit avoir esté dans un semblable embarras, roulant, mesme de jour, plusieurs heures en des chemins esgarez sans pouvoir se reconnoitre, ce qu'on appelle en ce pays Enclorre les gens ; peut estre le demon soit me troublant l'imagination, soit me represantant au dehors des endroits inconnus, vouloit me causer quelque incommodité qui m'empechat d'achever la mission de Crozet, mais s'il s'en est meslé, ses efforts ont tourné à sa confusion, car cet accident n'a pas peu servi à ramollir les cœurs

endurcis de cette paroisse, et c'est pour cela que j'ai cru devoir le rapporter.

Je jugeai à propos le dimanche suivant de leur raconter ce qui m'estoit arrivé à leur occasion, à l'exemple de St Paul qui descrivoit les divers dangers où son ministere l'avoit exposé pour le salut des ames, j'ajoutai que les barbares des Indes et d'ailleurs sont fort touchez et persuadez de se convertir, quand ils voyent que les missionnaires s'exposent à quantité de perils de mort, sans autre interet que celui de leur salut ; et qu'ainsi eux devoient estre un peu sensibles à cet accident, et reconnoitre que l'importance de leur instruction me doit paroître bien grande, puisque je ne m'en rebutois pas pour des dangers si eminens ; plusieurs en furent touchez, on me dit que quelques personnes obstinées en avoient versé des larmes entendant ce recit, et tous furent disposez à escouter volontiers, et à prendre de bonne part ce que j'avois à leur dire.

Je repris les exercices ordinaires de la mission soir et matin, j'insistai singulièrement sur le crime de l'hipocrisie, leur montrant qu'il ne s'agissoit plus du Calvinisme puisqu'ils vouloient professer la Religion catholique du moins à l'exterieur, et qu'ainsi tous ceux qui ne vouloient se conformer interieurement à sa creance, estoient atteints du crime de l'hipocrisie, que les Calvinistes ne detestent pas moins que nous ; j'exposai les estampes où l'horreur de ce crime est representé par des figures fort terribles, tant à l'esgard des hommes que des femmes ; je leur fis faire l'exercice de la preparation à la mort, leur représentant le regret qu'ils auroient alors d'avoir vescu en hipocrites, et d'aller au jugement de Dieu chargez et noircis de ce crime. Je leur appris la meditation des regles de l'election que / saint Ignace met en ses exercices touchant l'estat de vie que chascun doit choisir<sup>1</sup>, leur faisant considerer attentivement s'il leur estoit plus avantageux de vivre en hipocrites ou en bons catholiques, pezant bien les raisons de part et d'autre. L'on publia en suite trois fois selon les status du Dioceze le decret du concile de Latran touchant la confession annuelle et la communion paschale, sur quoy je fis quelques discours, leur montrant l'obligation qu'avoient d'entreprendre des confessions generales tous ceux qui avoient abusé des sacremens : tout cela determina plusieurs personnes à s'aquiter de leur devoir ; et parce que nous craignons beaucoup les sacrilèges et l'hipocrisie, nous declarames qu'aucun ne seroit receu au sacrement de la penitence qu'il n'eut subi un sérieux examen sur la doctrine chrestienne, et sur sa creance ; et qu'il ne fut entierement resolu à condamner l'heresie des Protestans, et à vivre en veritable catholique ; et qu'on interrogeroit sur les mesmes pons ceux qui iroient se confesser hors de la Paroisse avant que les admettre à la sainte table.

<sup>1</sup> SAINT IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels*, 169-189, éd. F. Courel, Paris, 1960, p. 95-104.

Comme M<sup>r</sup> le Curé voulut me charger de toutes ces confessions, j'advertis les parroissiens que j'y emploirois toute la semaine sainte, assignant deux jours à chaque village, et le dimanche aux seules reconciliations ; je fus d'abord accablé d'une foule de personnes ou fort ignorantes, ou fort obstinées qui s'imaginoient que pour s'aquiter du devoir paschal c'estoit assez de se présanter à un confesseur. Je conseillai à Mr le Curé de se servir d'une methode que nous avions observée en Languedoc ; c'est que pour soulager les confesseurs du travail de l'instruction, et de la resolution de plusieurs doutes qui embarrassent les reünis, quelque autre s'en chargeoit, et apres les avoir instruis, et disposez au sacrement de penitence, il les envoyoit aux confesseurs ; Mr le Curé trouva cet expediant fort juste et fort utile, il prit volontiers le soin de l'instruction, et il assembloit pour ce sujet, en sa maison, ou devant sa maison quand il faisoit beau temps, diverses troupes de penitens et de penitentes, avant qu'ils vinsent se presanter à moy, pour subir l'examen dont j'ay parlé.

F. 97 r. / Je trouvai beaucoup de personnes autrefois obstinées qui respondoient parfaitement aux questions que je leur faisois, et qui estoient resolues de bonne foy, à se convertir entierement, et qui en suite firent des confessions generales fort exactement : quelques femmes deploroient l'opiniastreté de leurs maris, et quelques maris celle de leurs femmes : et tous se retiroient avec de grandes consolations, et fort animés à reduire leurs familles.

Il y en eut aussi un grand nombre qui, nonobstant les instructions de Mr le Curé, et celle que je leur faisois en les examinant, ignoroient encore les premiers principes de la foy, ou ne vouloient point abjurer les erreurs des Protestans ; je les renvoyai tous apres une courte exhortation, sans permettre qu'ils se confessassent, ni qu'ils ouvrissent la bouche pour s'accuser de quelque péché, comme plusieurs le souhaitoient, pour dire qu'ils s'estoient confessez. Quelques uns, mais peu, souffroient ce rebut avec humilité, et dans le dessein de se mieux disposer aux sacrements ; la plus part en estoient indignez et choquez, sur tout ceux qui avoient communié plusieurs fois trompant les confesseurs par leur hipocrisie. Ils murmuroient hautement de cette conduite, qui leur ostoit la vaine confiance dont ils se vantoient autrefois de s'aquiter de leur devoir, et les faisoit passer pour hypocrites.

Le petit nombre des neophytes bien convertis depuis longtemps, et qui à l'occasion de leur conversion avoient esté insultez par ces obstinez, triomphoient de joye, de ce que l'hipocrisie de ces gens estoit decouverte, et qu'ils estoient mortifiez et mesprisez à leur tour.

Le jour de paques qu'il fit un tres maüvais temps, j'aprehendois que les anciens et nouveaux catholiques, qui avoient esté admis à la confession, ne vinsent point à l'Eglise, mais je fus extremement

consolé de les y voir en grand nombre, et à leur exemple plusieurs autres ; ceux là apres s'estre diligem. et devotem. reconciliez, et pris un billet de communion, pour les raisons que j'ai alleguées en la relation precedante <sup>1</sup>, communierent avec grande modestie, escoutant fort attentivement et formant interieurement les meditations que je leur suggerois pour la preparation à la communion, et pour l'action de graces.

Je les exhortai tous, à se déclarer genereusem. catholiques au beau jour de paques, par les marques exterieures, dont les catholiques font gloire comme les saintes images, et les benitiers que tous doivent exposer publiquement en leurs maisons, ils receurent avec / beaucoup de reconnoissance les estampes que je leur donnai, et dez l'apres disner ils vinrent prendre de l'eau benite. J'avois donné des chappellets à quantité de personnes que j'avois confessées, et j'invitai tout le monde à venir le soir aprendre comme il falloit le reciter en meditant les misteres du Rosaire ; ils y vinrent en foule nonobstant le mauvais temps, il est important de faire semblables presans de chappellets aux nouveaux catholiques, affin qu'ils puissent s'entretenir avec Dieu pendant les offices divins ; autrem. ils y vont comme ils estoient dans leurs temples, ou apres avoir dit une fois l'oraison Dominicale et le symbole des Apotres, ils demeuroient oisifs ; nous devons d'ailleurs recommander cette devotion à ces gens là, avec d'autant plus de zele, que les ministres l'ont plus furieusement attaquée, l'on sçait à Crozet mesme par la tradition de quelques familles que quand les Bernois introduisirent l'heresie en ce pays, ces faux docteurs faisoient curieusem. dans les maisons la recherche des chappellets, pour les briser ou bruler ; et l'on nomme une certaine femme qui apres avoir professé l'heresie portoit toujours son chappellet sur elle, de peur que ces furieux ne le trouvassent en quelque endroit de sa maison. F. 97 v.

Cette premiere communion generale, et cette premiere ferveur des neophytes, toucherent plusieurs obstinez qui l'apres disner mesme de ce jour et les deux suivans, me vinrent troüver pour faire des confessions sinceres, et communierent comme les autres avec de grandes consolations qu'ils ne pouvoient dissimuler, et c'est ce qui a beaucoup servi à la conversion de plusieurs autres, qui aprenant les

---

<sup>1</sup> « Toutes ces personnes hommes et femmes qui estoient venus à confesse, revinrent au Tribunal le jour de la Communion, pour aprendre en particulier à recevoir le St Sacrement avec fruit ; pour s'accuser des pechez qu'ils pouvoient avoir oubliés en leur confession, et qu'ils pouvoient avoir commis depuis, et pour recevoir un billet de communion, qu'ils remettent à un clerc lorsqu'ils sont à la sainte table ; cette pratique est necessaire en ce pays, surtout au temps des communions générales, soit pour scavoir ceux qui communient, soit pour empecher que diverses personnes qui ne se seroient pas confessez, ou qui ne seroient pas instruits ne s'approchent de la sainte table... », « Mémoires », f. 89.



douceurs intérieures que ceux là avoient ressenties en la participation des sacremens, se mettoient en estat de les espreuver; j'invitai souvent les hypocrites que je sçavois estre tousjours tourmentez en leur conscience, à demander à ceux qui s'estoient bien aqité de leur devoir, s'ils n'estoient pas dans une grande paix et tranquillité interieure; Mr le Curé me dit qu'ayant rencontré deux personnes, qui apres avoir longtemps resisté à la grace, s'y estoient enfin rendues; et leur ayant demandé comment elles se trouvoient de la communion, l'une luy dit qu'elle avoit receu une joye inexplicable, et l'autre ne luy repondit que par ses larmes.

#### DE LA COMMUNION DES ENFANS ET DES CEREMONIES DU BAPTEME

F. 98 r. La seconde feste de Paques, j'intimai pour le Dimanche de Quasimodo la Communion generale des jeunes gens, sur tout de ceux qui n'avoient jamais communié, dont il y en avoit / un bon nombre particulièrement des filles, que leurs meres obstinées ne se mettoient pas beaucoup en pene de disposer aux sacremens, peut estre les en detournoient elles; je fis un sermon entier sur l'importance de cette communion, pressant les parens d'y inviter eux mesmes leurs enfans, si leur confesseur les en jugeoit capables; cette predication eut beaucoup de succes, presque tous les enfans de la parroisse se presanterent, sur tout ceux qui vont aux escholes lesquelles ont esté establies à Crozet depuis peu de temps avec grande edification. Mr le Curé qui leur avoit fait le catechisme deux ou trois fois la semaine durant le Careme, renouvela ses instructions le samedi in Albis<sup>1</sup>, et puis il me les envoya pour les ouir en confession; apres ces confessions, Mr le Curé assembla encore dans l'Eglise les garçons et les filles pour leur apprendre comme ils devoient s'aprocher de la sainte table, tenir la nape, ouvrir la bouche, se retirer modestement, et faire l'action de graces avant que sortir de l'Eglise; le lendemain ils vinrent tous se reconcilier et prendre un billet de communion. Je fus ravi du soin extraordinaire qu'ils avoient pris de se preparer au sacrement: plusieurs avoient jeuné à la façon ordinaire, d'autres qui avoient soupé n'avoient rien mangé de tout le jour, ayant demeuré à l'eschole ou à l'Eglise pour assister aux instructions, et ne perdre point l'occasion de se confesser; ils assistèrent à la messe avec grande pieté, vinrent à la sainte table, et s'en retirerent en si bel ordre et avec tant de modestie qu'ils charmerent tout le monde, les parens en furent extrem. touchez, sur tout quand je dis à ces enfans de bien prier Dieu pour l'entiere conversion de leurs peres, et de leurs meres, et de

---

<sup>1</sup> Samedi après Pâques.

leur mieux obeir à l'avenir qu'ils n'avoient fait par le passé et que j'invitai les parens à leur pardonner leurs desobeissances et à leur donner leurs benedictions au lieu des maledictions dont peut estre ils les avoient souüvent chargez, selon l'horrible coutume de ce pays, et tout se termina avec de beaux cantiques sur le St Sacrement.

J'ay dit avec raison que les escholes de Crozet y ont esté establies avec edification ; c'est une des choses qui m'a le plus consolé et soulagé dans les chagrins que les obstinez me causoient ; par une singuliere providence de Dieu envers cette parroisse, Mr La Martiniere ancien catholique fort zelé du Dauphiné, et qui estoit au service de Mrs les interessés, se degoutant de cet employ, s'offrit à la communauté de Crozet de faire l'eschole des garçons, à certaines conditions qu'on n'eut pas pene d'accepter, parce que cette communauté est riche. Il se maria un peu apres avec Madelle Angeli qui entreprit l'eschole des filles, quoy qu'elle soit une nouvelle catholique / du Pays, Monseigneur l'Evesque de Geneve ne fit pas difficulté de luy confier cet employ apres que j'eus respondu de sa capacité, de sa sincere conversion, et de ses bonnes mœurs : elle avoit esté eslevée à Geneve et y avoit demeuré quelques dix et huit ans, estant venu voir ses parens à Allemogne, elle eut la curiosité d'ouyr un sermon que je fis, où Dieu la toucha, et luy persuada de quitter l'hérésie : le sujet de cette predication estoit le jugement universel qui se doit faire à la fin du monde, j'estendis un peu une pieuse pensée du P. Lessius<sup>1</sup>, sçavoir que lors les catholiques seront dans une grande assurance quand ils diront au juge souverain qu'ils ont suivi l'ancienne religion qu'il a luy mesme establie, et qu'au contraire les protestans seront bien en pene et confondus pour avoir embrassé une nouvelle secte, establie par des gens decriez ; cette Demoiselle ayant esté gagnée par cette prédication, vint se retirer à Gex, en la maison des Dames de la propagation de la foy, où elle fit de grans progres, qui paroissent maintenant en son eschole, où elle esleve une troupe de filles, de la maniere que ces Dames l'ont eslevée elle mesme.

F. 98 v.

Ces deux escholes des garçons et des filles reussissent d'autant mieux que le maître et la maîtresse ne s'occupent à autre chose qu'à dresser leurs disciples tant en la foy et la pieté qu'à la lecture et à l'écriture : outre les prieres qu'ils font publiquement en leurs classes qui sont separées, tous les jours ils vont à la messe, le maître y conduit les garçons et la maîtresse les filles, et rangent les uns et les autres deux à deux au milieu de l'Eglise ; les Dimanches et les festes cette jeunesse s'assemble encore à l'eschole soir et matin, et quand le dernier coup des offices est sonné ils viennent à l'Eglise, et

<sup>1</sup> Léonard Leys, dit Lessius, célèbre théologien de la Compagnie de Jésus, né près d'Anvers en 1554, professeur de théologie à Louvain où il mourut le 15 janvier 1623. Il prit une part importante aux discussions sur la grâce efficace et la prédestination.

se rangent dans le mesme ordre ; ce qui me ravit en admiration la premiere fois que je le vis, car il n'y a rien de semblable en tout ce baliage : les leçons assidues qu'on leur fait avec tant de zele, nous font esperer qu'ils formeront bientost une nouvelle Eglise parfaitement catholique, et ce qui est encore fort remarquable, c'est que plusieurs de leurs  
 F. 99 r. parens obstinez qui ne vouloient point croire les dogmes de la foy, ni participer aux sacremens estoient bien aises qu'on aprit, et qu'on fit pratiquer à leurs enfans les maximes catholiques.

C'est la coustume en ce Dioceze que le dimanche de Quasimodo on fait publiquement la renovation des promesses faites au bapteme, Mr le Curé la fit au nom de tout le peuple tenant un flambeau allumé en main, et prononçant une fort belle formule composée par feu Monsieur l'Evesque Darenthon, pour les disposer à cette action je leur dis que les nouveaux catholiques y devoient estre particulierem. attentifs, puisque par le malheur de leur naissance, on n'avoit pas fait sur eux les ceremonies du bapteme, quand on leur conféra ce sacrem. que par les regles du droit, quand on reçoit quelque heretique en l'Eglise, on doit suppleer ces ceremonies, comme on le pratique à l'esgard des enfans qui n'ont esté qu'ondoyez ; et que parce qu'estant venus tous à la fois en tres grand nombre à l'Eglise on n'avoit pû observer cette regle à l'esgard de chacun, tous devoient du moins s'appliquer spirituellem. ces ceremonies, consentir aux prieres qui s'y font, et aux obligations qui s'y contractent.

Et comme l'exorcisme est une des principales ceremonies, j'adjoutay qu'ils en avoient particulierem. besoin, puisque dans cette parroisse il y avoit tant de demons, et de l'héresie, et de l'hipocrisie et d'autres crimes qui les tantoient furieusement. ainsi qu'ils le voyoient represanté en des estampes que j'avois exposées ce jour là ; l'on y voyoit divers demons qui prenoient possession des ames, et d'autres qui en estoient chassez. Je leur apris que souvent Dieu avoit fait voir la laideur des demons qui tentent les hommes pour leur en donner horreur ; je raportai entre autres l'exemple celebre de St Estienne Evesque de Die, lequel un jour ne poüvant persuader à ses Diocezains qu'ils estoient tandez de ces malins esprits qui leur persuadoient de profaner les festes, pria Dieu instamment en une de ses predications, de rendre sensible la laideur de ces Diabes qui les tantoient, et en mesme temps toute l'Eglise fut remplie d'horribles spectres qui espouvanterent tout le monde, et leur firent reconnoistre à quels maîtres ils obeissoient. La Foy dis je aux parroissiens de Crozet, vous doit apprendre qu'encore que ces malheureux esprits ne soient pas visibles, ils ne laissent pas d'estre auprez de nous, taschant comme dit St Pierre de nous devorer et de nous perdre, cette Eglise en est  
 F. 99 v. infailliblem. toute remplie / ainsi il est tres à propos de les conjurer et de les en chasser par les prieres de l'Eglise, en mesme temps je fis un exorcisme public, parafrasant celui qui est dans le Rituel que je

tenois en main. Il n'est pas nécessaire de dire que ceste ceremonie non attendue estourdit beaucoup d'opiniatres, et jetta dans leurs cœurs les premières semences de leur conversion.

Nous ne pretendions communier que les enfans en ce dimanche de Quasimodo, neantmoins plusieurs touchez de l'exhortation que j'avois faite à cette jeunesse le dimanche auparavant, sur le bonheur de la communion s'y disposerent durant la semaine, de sorte qu'après la communion des enfans, il y eut une autre communion generale des personnes âgées. Comme Mr le Curé n'attendoit point tant de monde il ne consacra pas assez d'hosties ; l'on invita ceux qui n'avoient pû communier de revenir le lendemain faire leur pasque, les advertissant qu'ils ne laisseroient pas de satisfaire au precepte de la communion paschale, encore que ce lundy ne fut point enfermé dans la quinzaine de pasques, puisqu'il n'avoit pas tenu à eux, qu'ils ne receussent le St Sacrem. Nous donnames le mesmes avis à ceux qui le samedi precedant, ou ce Dimanche s'estoient presantez au tribunal avec les dispositions requises, et que nous n'avions pu oüyr à cause des confessions de ces enfans ; et de tous ceux là, il y eut encore le lundy une autre communion generale avec les ceremonies et les exhortations ordinaires.

Après cela nous ne voulumes plus recevoir personne à la communion, la quinzaine de paques estant passée, et nous advertimes ceux qui dans ce saint temps ne s'estoient pas aquitez de leur devoir, qu'ils avoient enfreint le commendem. de l'Eglise ; et parce que les status de ce Dioceze attendent leur respiscence aux festes de la pentecoste, on les renvoya à ce temps là.

J'avois resolu de me retirer, mais comme Mr le Curé dut aller au Sinode, et faire la retraite à Annessy, il me pria de continuer les exercices de la mission encore deux ou trois Dimanches, ce que je fis, commençant des lors à instruire et en public et en particulier les obstinez et les obstinées / qui restoient en cette parroisse, car leur unique pre-  
 F. 100 r.  
 texte estoit qu'ils n'estoient pas suffisam. instruis. Je ne fis que commencer cette instruction parce qu'elle demandoit bien du temps, soit à cause de la stupidité des uns, soit à cause de l'opiniastreté des autres, qui vouloient toujours disputer sans quitter leurs preoccupations. Après leur avoir montré combien estoit criminelle cette negligence à s'instruire de nos mysteres, je les advertis en les quitant que j'avois convenu avec Mr le Curé qu'il escriroit une liste de ceux qui ne s'estoient pas aquité du devoir paschal pour n'estre pas assez instruis à ce qu'ils disoient ; que tous les Dimanches matin et soir, il leur feroit dans l'Eglise des leçons particulières ; et que s'ils n'y vouloient pas venir, il iroit les leur faire dans leurs maisons, et que trois jours avant la Pentecoste, je reviendrois pour oüyr les confessions de ceux qui s'y seroient dûment preparez.

## CONTINUATION ET CLOSTURE DE LA MISSION

En cet intervalle il vint à Crozet fort à propos, un ordre pressant de Mr le Commandant au fort de l'Escluse, pour y envoyer des ouvriers qui devoient y travailler toute l'année aux nouvelles fortifications, exemptant de ces corvées comme il me l'avoit promis, ceux qui auroient un tesmoignage qu'ils s'aquient des devoirs de la Religion catholique ; Mr le Curé ne manqua pas de faire valoir cet ordre, et de represanter à sa paroisse qu'il ne regardoit que le petit nombre des obstinez qui negligeoient de s'instruire, et que s'ils ne le faisoient au plustost, ils ne pouvoient estre delivrez de ces travaux ; cet ordre impreveu, fut comme un coup de fouet, qui esveilla ces obstinez de leur assoupissem. et les obligea de venir prier Mr le Curé, et de ne les point deférer et de les instruire ; ce n'estoient pas proprement pour la plus part des heretiques mais des indolens, et des demi athées qui, ne se souciant d'aucune Religion, ne se donnoient aucun soin d'apprendre les principes et les devoirs de la catholique.

F. 100 v. Les estampes eurent encore un bon effet en mon absence, et furent à l'esgard de plusieurs une espèce de predication fort efficace. Dans le cours de la mission je n'en exposois / que trois ou quatre chaque fois, et en certains lieux eminens, d'où l'on ne distinguoit pas assez nettement les figures, et d'où par conséquent l'on ne pouvoit lire les advis qui y sont escrits ; comme j'avois laissé ces images dans la maison de Mr le Curé, le maître d'eschole, me dit on, les exposa un jour toutes ensemble, en divers autres endroits et plus bas, où chacun alloit les voir aisement, et y aprenoit les plus importantes maximes que je leur avois preschées. De sorte que quand je revins, je trouvai un grand changement dans la paroisse, les ignorans s'estoient instruis, et plusieurs obstinez s'estoient determinez à se convertir entierement. Mr le Curé en avoit receu quelques uns, les autres m'attendirent et m'occupèrent beaucoup durant les trois jours qui precedoient le dimanche de la Pentecoste et les trois festes ; ils firent tous des confessions generales fort sinceres, me sçachant bon gré de ce que je les avois rebutez auparavant, sans quoy ils n'auroient peut estre jamais aprehendé l'importance de leur salut, et l'horreur de l'hipocrisie, dans laquelle ils croupissoient. Plusieurs de ceux qui avoient communié à paques vinrent encore à confesse, et s'aprocherent de la sainte table avec modestie, pieté, joye, et grande edification.

Ayant veu à paques les bonnes dispositions de ceux qui avoient communié, je leur proposai la Protestation authentique, je la minutai, j'en fis escrire trois copies originales au maître d'eschole, et la leur laissant dans le dessein d'y faire souscrire ceux qui avoient alors participé aux sacremens, et ceux que je prevoyois y devoir participer aux festes de la Pentecoste ; ce qui fut fait avec empressement, et

mesme à l'envy les uns des autres : cette protestation est conceüe aux mesmes termes à peu prez que celle des autres parroisses, les Parroissiens de Crozet ajoutèrent seulem. à la leur, qu'ils devoient signer cet acte, et se déclarer bons catholiques plustost que les autres communautez de ce pays, parce que Monseigr. l'Evesque de Geneve avoit eu la bonté / de les faire exhorter à profiter de cette mission, et desiroit singulierement leur parfaite conversion, estant comme leur compatriote, car le lieu de Rossillon dont il est originaire, et dont il porte le nom, est dans l'enceinte de leur parroisse. Le peu d'anciens catholiques qui sont à Crozet voulurent signer cette protestation, y adjoutant qu'ils souhaitoient qu'on establît en leur Eglise la Confrerie du St Sacrement. St Paul croyoit <sup>1</sup> que la justice l'obligeoit de louer dans ses Epitres certaines personnes, mesme des femmes, qui l'avoient aidé en la conversion des infidelles ; je dois pour le mesme motif, faire icy mention d'une bonne fille d'environ trente ans, qui m'a merueilleusem. servi pour l'instruction, et la reduction de plusieurs femmes obstinées : c'est une ancienne catholique d'une vallée voisine qui s'est retirée en cette parroisse, où elle vit la pluspart du temps d'ausmones, diverses incommoditez ne luy permettant pas de tousjours travailler. Ayant reconnu par les confessions qu'elle a faites diverses fois aupres de moy, que c'est une ame fort innocente et favorisée de beaucoup de dons du ciel, tres bien instruite et fort esclairée en nos mysteres, et que elle avoit un zele ardent pour la gloire de Dieu, je l'exhortai à chercher diverses occasions pour aller chez ces personnes obstinées ; tantost chez les unes, tantost chez les autres ; je luy aprenois les leçons qu'elle devoit leur faire pour les gagner, pour leur oster leurs preoccupations, pour resoudre leurs doutes et les disposer insensiblement. à la confession ; ce qu'elle faisoit avec beaucoup d'adresse ; ces femmes à qui elle se rendoit fort agreable, l'escoutoient volontiers, et luy proposoient naïvement leurs difficultez, se soumettant humblem. à sa conduite, elles la prioient de leur enseigner les oraisons des catholiques, et la pratique de la confession, et de les mener au confessionnal, et mesme de me déclarer avant qu'elles m'abordassent leurs dispositions, qui se reduisoient ordinairement à une grande aprehension, que le Démon leur donnoit, ou qu'elles prenoient d'elles mesmes du sacrement de penitence. Elle les dispoisoit en suite à la communion, leur enseignoit la maniere de reciter le chappellet en meditant les mysteres. / Elle recitoit en leur presence de fort belles oraisons vocales, qui me ravirent moy mesme la première fois qu'elle les recitat devant moy. F. 101 r.

Je consentis bien que les anciens catholiques missent en leur Protestation qu'ils desiroient qu'on establît en leur parroisse la Confrerie du St Sacrem., mais je ne croyois pas, que cela peut s'exe-

<sup>1</sup> Cf. Rom. XVI, 1-15 ; I Cor. XVI, 15-18 ; Eph. VI, 21 ; Col. IV, 7-14.

cuter de longtemps. Les anciens catholiques estant en trop petit nombre, et trop peu considerables pour entreprendre une pareille institution, et les nouveaux estoient encore trop foibles pour la soutenir ; neantmoins comptant beaucoup sur la grace de la mission, et la ferveur extraordinaire de ces neophytes, je me resolus dimanche de la Pentecoste de leur proposer le lendemain cet etablissement apres avoir consulté Mr le Curé, qui crut que la chose pourroit reussir, et me promit de ne rien oublier pour la maintenir quand elle seroit commencée. Apres avoir fait une predication sur l'utilité de cette confrerie, et montré par quelles voyes elle pourroit subsister, j'invitai nommement les noüveaux catholiques à s'y enroller, et comme j'avois concerté avec Mr le Curé des personnes qui paroisoient les mieux converties qui pourroient entrer en la confrerie, et les plus apparentes parmi celles là, qui pourroient se charger des offices de cette compagnie, je les proposai et nommai publiquem., les advertissant que si quelqu'un n'estoit pas content de ce choix, il n'avoit qu'à le dire et qu'on effaceroit son nom : que s'ils en estoient contens ils devoient venir l'apres disner apprendre quels estoient les status de cette confrerie, et quelles les obligations des officiers et des officieres. Ensuite j'exhortai tout le monde à faire une bonne aumosne qui peut commencer un petit fonds pour le luminaire du St Sacrement, et pour le soulagement des pauvres quand ils sont malades, dont cette confrerie prend soin, selon les reglemens que Monseigr. l'Evesque de Geneve a approuvez. Je fis moy mesme la queste dans l'Eglise, afin de leur montrer comment il falloit amasser ces ausmones chaque dimanche pour augmenter tousjours plus ce fonds. Cette premiere queste reussit extremem. bien, et surprit tout le monde, car on donna jusque à

F. 102 r. vint florins, au lieu qu'autrefois quand on invitoit ainsi le monde / à l'ausmone, à pene donnoit on deux ou trois sols. L'apres disner tous ceux qu'on avoit nommez, ne manquerent pas de s'assembler à l'Eglise avec plusieurs autres que la curiosité y avoit amenez ; ayant lu et expliqué les reglemens de cette confrerie, les confreres et les sœurs tesmoignerent par leur silence qu'ils estoient prests à les observer, et chacun prit l'office qu'on luy avoit donné avec beaucoup de plaisir, et de reconnoissance ; il est fort rare qu'en un seul jour, on vienne à bout d'un semblable etablissement. parmi des gens qui apparem. n'en avoient jamais oüy parler, il est plus rare que cet etablissement. se face sans aucune opposition, soit de la part de quelques uns qui par une fausse humilité refusent les premiers emplois, soit de la part de quelques autres qui par orgueil ne veulent pas accepter les offices moins honorables ; et ce qui est encore merveillex, c'est que quatre Demoiselles autrefois fort heretiques et obstinées, qui n'avoient jamais communié qu'à la mission prirent à honneur, d'estre receües en cette confrerie, et Mr le Curé les crut si bien converties, qu'il les nomma pour estre des principales officieres, à quoy elles aquiescerent de fort bon cœur.

Comme je demanday au sortir de l'Eglise, à celuy qu'on avoit eslu Prieur, et qui est un des plus apparens reünis, s'il agreoit son office, il me pressa fortement la main, comme pour me faire entendre, qu'il ne pouvoit exprimer la joye qu'il en avoit receüe, la Prieure qui estoit sans contredit, la femme la plus entestée du Calvinisme qui fut en ce pays, et qui par ses discours et par ses exemples avoient bien empeché des conversions, me voyant le mesme jour dans une rue, me fit la reverance avec grand respect, me remerciant devant tout le monde, de l'honneur que je luy avoit [*sic*] fait luy procurant cette charge. Je fus d'autant plus consolé de voir tant de nouveaux catholiques animez pour cette confrerie, que quelques années auparavant, ayant restabli une semblable compagnie, en un bourg de ce pays, l'on ne peut jamais persuader à aucun neophyte d'y entrer, non pas mesme à celuy qui estoit assurem. le mieux converti, quelq. exhortations que les anciens catholiques luy en fissent. Au reste j'ai appris longtemps apres la mission, que cette confrerie fleurit de mieux en mieux à Crozet, qu'on y honnore extraordinairement. le St Sacrement, et que les pauvres sont charitablem. secourus en leurs maladies.

J'avois adverti longtemps avant la Pentecoste que c'est l'usage et la coustume de planter une croix à la / closture des missions, pour faire ressouvenir les peuples des saintes resolutions qu'ils y ont prises ; en effet il est parlé en la Protestation authentique que tous les ans on la liroit avant ou apres une procession que Mr le Curé fairoit à une croix, qui seroit plantée à la fin de la mission. Cependant quand j'arrivai, l'on n'avoit point travaillé à cette croix, je m'en plaignis aux habitans d'un des villages, où je croyois qu'il faudroit faire la procession, et d'abord ils y mirent la main ; les autres deux villages voulurent avoir chacun la sienne par une pieuse jalousie, Mr le Curé fit en sorte qu'on en mit encore une autre au cimetiére et un bonhomme nouveau catholique, en voulut faire faire une à ses frais, pour la planter en un lieu celebre qu'on appelle le marest, parce qu'autrefois, dit il, il y en avoit une. Ainsi au lieu d'une croix il y en eut cinq ; ce qui ne s'estoit jamais pratiqué en aucune mission et par ce moyen les parroissiens de Crozet se sont declarez dans tout le pays parfaitement. convertis, par ce signe extérieur si venerable parmi tous les bons catholiques ; et quelqu'un dit assez à propos, que la parroisse de Crozet devoit se distinguer par la devotion à la croix, puisque apparem. l'ethimologie, et l'origine du nom de Crozet, vient de la croix.

Monsieur Nicou nouveau catholique, Cindic de la ville de Gex, et capitaine de la milice en ce quartier ayant veu dans la Protestation authentique qu'on termineroit la mission par une procession solennelle, me fit dire que si je voulois, il fairoit mettre quelques habitans sous les armes pour honorer le St Sacrement en cette procession ; je luy escravis que rien ne pourroit estre plus à propos, mais que j'ap-

F. 102 v.



prehendois la depance pour la poudre, et la defence qu'avoient les reunis de porter des armes; il me fit l'honneur de me venir voir, seules. pour determiner le jour de la Procession, repondant, dit il, de tout le reste, et de la depance à laquelle il pourvoiroit luy mesme, et de la defence de porter les armes, parce qu'il en obtiendrait la permission; et des lors il ordonna à un sergent de composer une compagnie de fusilliers, et de leur commender d'emprunter des fusils des vieux catholiques du voisinage.

F. 103 r. Le jour de la Procession il fit battre la caisse de bon / matin pour advertir les soldats de se preparer. Sur les huit heures il vint à la teste de sa compagnie tambour batant jusque à l'Eglise, tous les fusilliers posèrent leurs armes dehors et vinrent fort devotement. avec leur capitaine ouïr la grand messe qui se chanta solennellement. un peu avant l'elevation ils sortirent pour reprendre leurs armes. Mr Nicou leur ayant dit de se preparer, et mettre en joïe, il leur dit au moment de l'elevation tirez, ce qu'ils firent avec tant d'exactitude, que tous ces coups de fusils estant confondus ensemble, il sembloit qu'il n'y eut qu'un seul coup fort esclatant; j'advoüe que cet esclat me tira les larmes des yeux, considerant que ces gens qui autrefois avoient tant outragé le St Sacrement, s'empressoient si fort pour l'honorer et le faire honorer aux autres; et tout cela venoit de leur zele, car je n'avois nullement preveu toutes ces ceremonies militaires.

Cette compagnie se retira apres dans le mesme ordre qu'elle estoit venue, et revint de la mesme façon pour assister aux vespres qui furent chantées encore plus solennellement que la grand'messe, parce qu'il estoit venu divers prestres du voisinage avec leurs parroissiens; à la fin des vespres je monte en chaire, je preche sur l'institution des Processions, et parce qu'on avoit planté les croix où cette procession s'alloit rendre pour faire souvenir les parroissiens de Crozet des saintes resolutions qu'ils avoient prises de se comporter en veritables fidelles, je lus de nouveau la Protestation authentique, où ces resolutions estoient exprimées en detail, tant pour engager tousjours plus ces parroissiens à la Religion catholique que pour edifier les estrangers, parmi lesquels je ne doutois point qu'il n'y eut divers obstinez qui profiteroient de ces exemples.

La Procession marcha ensuite fort modestement sous trois croix, la première fut celle des filles, qui s'en estoient formé une avec empressement, l'ornant de rubans, et de tout ce qu'elles avoient de plus precieux, la plus part de ces filles avoient de beaux voiles blancs, couverts de couronnes de fleurs ou de fausses pierreries; la seconde croix fut celle des garçons, qui ayant appris que les filles en preparoient une pour elles, en voulurent avoir une de leur façon que le maître d'eschole leur fabriqua fort proprement, la troiziesme croix fut celle de la parroisse qui jusque alors avoit paru toute seule; au reste non

F. 103 v. seules. les filles et les garçons n'avoient point honte / de porter la

Croix mais ils en faisoient gloire, la Croix des filles avoit esté envoyée à la cure par celle qui l'avoit fait faire, à dessein de l'y reprendre pour la Procession ; la maîtresse d'eschole la prit pour la faire porter à quelqu'une de ses disciples, ce que l'autre ne voulut jamais permettre ; les neophytes ne reviennent pas facilement de l'horreur que les ministres leur inspiroient de la Croix ; et c'est une chose bien rare qu'ils s'empressent pour l'honorer et pour la porter.

Le clergé marchoit en cette procession apres ces croix, Monsr. le Curé portoit le St Sacrement enfermé dans un riche soleil, sous un beau dais, soutenu par les principaux du lieu, un prestre devançoit le St Sacrem. portant un encensoir et faisant de temps en temps de profondes reverances pour l'encenser. Les hommes et puis les femmes suivoient deux à deux le clergé avec tant d'ordre et de modestie, qu'on eut dit que toute leur vie ils avoient esté dressez à semblables ceremonies ; le ciel favorisa visiblement cette procession, le temps estoit fort doux et fort beau ; les endroits où l'on passoit estoit [sic] fort commodes, sur tout la grande et spacieuse place du marest, où elle paroissoit toute entiere et toute en rang ; chacun convient qu'on n'a jamais rien veu de si auguste en ce pays là ; la procession s'arresta à trois croix, auprès desquelles les fusilliers se postoiert à genoux pour honorer par une descharge le St Sacrement, quand il passoit là ; l'on s'y arrestoit quelque peu de temps pour benir ces croix à la façon ordinaire, tout le monde estant à genoux pendant qu'on les benissoit. Apres que la procession fut de retour à l'Eglise on donna la benediction du St Sacrem. que les soldas honorerent par une derniere salve, on chanta la priere pour le Roy, chacun se retira avec joye donnant mille benedictions à la mission ; quelques jours apres j'allai benir les deux autres croix qui sont aux villages plus escartez ; le monde qui s'y assembla m'invita à leur faire une exhortation au pied de ces croix, je fus fort edifié de voir que les habitans de Ville-neufve qui est le plus grand de ces villages, avoient entouré leur croix d'une couronne de fleurs, et y avoient pratiqué une petite niche pour y mettre une statue de Notre Dame comme il se pratique aux pays catholiques.

